

Faculté de droit de Douai

# Guide des études de la Licence en droit parcours sciences politiques

Université d'Artois

UFR\_DROIT  
2022-2023



## Table des matières

La Licence en droit-parcours sciences politiques .....	4
I- Licence 1.....	5
A) Semestre 1.....	5
B) Semestre 2.....	11
II- Licence 2.....	17
A) Semestre 3.....	17
B) Semestre 4.....	22
III- Licence 3.....	28
A) Semestre 5.....	28
B) Semestre 6.....	34
Le calendrier pédagogique 2022-2023.....	40
La gouvernance de la Faculté de droit de Douai .....	41
La bibliothèque universitaire (BU).....	42
La restauration .....	44
La santé.....	44
Le sport.....	45
La culture.....	47
Le cycle Ciné-Droit.....	47
Le Bonus Culture .....	49
Les ateliers théâtre.....	50
Les événements de la Faculté .....	50
La Nuit du droit, le 4 octobre 2022 .....	50
La fête du droit .....	51
Le concours Cassin.....	51
Le procès fictif .....	52
L'international .....	52
Accueil des étudiants et étudiantes internationaux .....	52
Études à l'étranger .....	52
Les aides .....	58
La solidarité .....	59
Le parrainage.....	59
Les associations étudiantes.....	60
L'égalité femme-homme .....	60
La prévention des violences sexuelles et sexistes.....	60
Le respect de l'autonomie de l'identité .....	62

L'insertion professionnelle .....	63
Travailler et faire ses études .....	63
Le stage.....	64
Médiation .....	65
Après la licence.....	65
Sommaire .....	68

## La Licence en droit-parcours sciences politiques

**Responsable de la licence droit-parcours sciences politiques : Nicolas Bué ([nicolas.bue@univ-artois.fr](mailto:nicolas.bue@univ-artois.fr))**

### **Président et Présidentes de Jury**

Président du jury la Licence 1 : Nicolas Bué ([nicolas.bue@univ-artois.fr](mailto:nicolas.bue@univ-artois.fr))

Présidente du jury de Licence 2 : Anne Jennequin ([anne.jennequin@univ-artois.fr](mailto:anne.jennequin@univ-artois.fr)).

Présidente du jury de Licence 3 : Hélène Duffuler-Vialle ([helene.duffuler@univ-artois.fr](mailto:helene.duffuler@univ-artois.fr))

### **Scolarité:**

**Responsable de la scolarité : Nadine Lusso (03.27.94.50.53/[nadine.lusso@univ-artois.fr](mailto:nadine.lusso@univ-artois.fr))**

Gestionnaire de la Licence 1 : Amandine Labalette (03.27.94.50.52/[amandine.labalette@univ-artois.fr](mailto:amandine.labalette@univ-artois.fr))

Gestionnaire de la Licence 2 : Marion Elias (03.27.94.50.84 / [marion.elias@univ-artois.fr](mailto:marion.elias@univ-artois.fr))

Gestionnaire de la Licence 3 : Lucie Gruchot (03.27.94.50.59/ [lucie.gruchot@univ-artois.fr](mailto:lucie.gruchot@univ-artois.fr)).

*Les gestionnaires sont joignables par mail et en cas d'urgence par téléphone. Les horaires d'ouverture des bureaux de la scolarité pour des échanges en présentiel sont de **10h à 12h** tous les jours.*

*Avant de contacter votre gestionnaire de scolarité, vérifiez que l'information que vous cherchez ne se trouve pas sur le site de la faculté de droit : <http://www.droit.univ-artois.fr/> , en particulier dans l'onglet [formation](#) ou sur le site de l'Université d'Artois : <http://www.univ-artois.fr/> , en particulier dans la rubrique [étudiant à l'Université d'Artois](#), et dans l'onglet [Vie étudiante](#).*

I- Licence 1

A) Semestre 1

	VOLUME HORAIRE		ECTS	MODALITES D'EVALUATION	
	CM	TD		CC	ET
<b>SEMESTRE 1</b>					
<b>Unité 1 : Savoirs fondamentaux</b>	<b>172 h</b>		<b>22</b>		
Introduction historique au droit	36 h	10 h	6	✓	✓
Introduction au droit civil	36 h	15 h	6	✓	✓
Droit constitutionnel 1	36 h	15 h	6	✓	✓
Vie politique française	24 h	-	4		✓
<b>Unité 2 : Méthodologie universitaire</b>	<b>20 h</b>		<b>2</b>		
Méthodologie de droit privé	-	10 h	1	✓	
Méthodologie de droit public	-	10 h	1	✓	
<b>Unité 3 : Compétences transversales et d'ouverture</b>	<b>82 h</b>		<b>6</b>		
Culture générale en français <b>ou</b> en anglais	24 h	-	2		✓
Organisation judiciaire	24 h	-	2		✓
Langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien)	24 h	10 h	2	✓	✓
<b>TOTAL DU SEMESTRE 1</b>	<b>274 h</b>		<b>30</b>		

*Introduction historique au droit*

*Enseignant du cours magistral:* Tanguy Le Marc-hadour, maître de conférences en histoire du droit, [tanguy.lemarchadour@univ-artois.fr](mailto:tanguy.lemarchadour@univ-artois.fr)

*Enseignant ou Enseignante du cours de travaux dirigés :* François Pierrard, Attaché temporaire à l'enseignement et à la recherche, doctorant en histoire du droit, [francois.pierrard@univ-artois.fr](mailto:francois.pierrard@univ-artois.fr)

Programme :

Ce cours introductif au droit et à l'histoire du droit pose les jalons de tout exposé sur la genèse de l'Etat et du droit dans le monde occidental. Il expose en premier lieu le phénomène de l'effacement de l'Etat après la chute de l'Empire romain et celui de la disparition de la loi au profit des systèmes coutumiers. Il aborde alors les questions de l'organisation des pouvoirs et des groupes sociaux ainsi que de production de la norme juridique dans les sociétés pré-étatiques. Le cours expose ensuite les conditions du renouveau de l'autorité étatique et la loi au sens moderne à l'aube de la première modernité.

Pour de plus amples renseignements, les étudiants sont invités à consulter la Bibliographie et le plan sur moodle.

*Introduction au droit civil*

*Enseignante du cours magistral:* Fanny Vasseur-Lambry, maître de conférences en droit privé, [fanny.vasseur@univ-artois.fr](mailto:fanny.vasseur@univ-artois.fr)

*Enseignant ou Enseignante du cours de travaux dirigés :* Clara Cachera, juriste, [clara.cachera@univ-artois.fr](mailto:clara.cachera@univ-artois.fr), Stéphanie Chirola, juriste, [stephanie.chirola@univ-artois.fr](mailto:stephanie.chirola@univ-artois.fr), Brigitte Gouillart, notaire, [brigitte.gouillart@univ-artois.fr](mailto:brigitte.gouillart@univ-artois.fr), Françoise Laval, doctorante contractuelle en droit privé, [francoise.lavalle@univ-artois.fr](mailto:francoise.lavalle@univ-artois.fr), Amina Maniche, juriste, [amina.maniche@univ-artois.fr](mailto:amina.maniche@univ-artois.fr), Bassirou Sene, doctorant en droit privé, [bassirou.sene@univ-artois.fr](mailto:bassirou.sene@univ-artois.fr)

Le Droit peut être défini comme "le mode d'emploi de la vie en société". Cette métaphore permet de mieux appréhender les enjeux liés au Droit et plus précisément à l'ensemble des règles qui régissent la conduite de l'homme en société, les rapports sociaux. Le Droit est donc non seulement un phénomène social, mais également un phénomène normatif. La définition juridique stricto sensu du Droit nous invite à distinguer le droit objectif du droit subjectif. Le droit objectif est constitué d'un ensemble de règles régissant la vie en société et sanctionnées par la puissance publique. La coercition étatique permet de distinguer les règles de droit des autres règles du corps social (règles morales ou religieuses par exemple). Le droit subjectif est une prérogative attribuée à un individu dans son intérêt lui permettant de jouir d'une chose, d'une valeur ou d'exiger d'autrui une prestation.

Le cours d'introduction au droit sera l'occasion pour les étudiants de découvrir et d'approfondir ces notions de droit objectif et de droit subjectif : caractéristiques, fondement, sources historiques, sources actuelles des règles de droit, sources, classification et preuve des droits subjectifs. Ces bases sont indispensables à la bonne maîtrise des concepts juridiques.

### Droit constitutionnel 1

*enseignante du cours magistral* : Audrey Gratadour, docteure en droit public, [audrey.gratadour@univ-artois.fr](mailto:audrey.gratadour@univ-artois.fr)

*enseignante du cours de travaux dirigés* : Christine Metz-Prades, doctorante en droit public, [christine.metz@univ-artois.fr](mailto:christine.metz@univ-artois.fr)

Programme : Ce cours s'organise en trois grandes parties qui ont toutes une visée commune : comprendre les mécanismes institutionnels de la Ve République étudiés au second semestre. A cette fin, les notions clefs du droit constitutionnel (État, souveraineté, séparation des pouvoirs, régime parlementaire, régime présidentiel...) seront d'abord définies et illustrées. Le cours se consacrera ensuite à l'analyse de trois régimes étrangers (allemand, américain et britannique) et ce pour mieux comprendre au semestre suivant, l'originalité du régime français contemporain. Et enfin, sera examinée la longue et mouvementée histoire constitutionnelle française depuis 1789, dans laquelle s'inscrit la Constitution de la Ve République.

Objectifs : A l'issue du premier semestre, les étudiants :

- Maîtriseront les notions clefs du droit constitutionnel
- Pourront qualifier et décrire un régime politique
- Disposeront des connaissances nécessaires pour comprendre les mécanismes de la Ve République étudiés au semestre 2

Bibliographie (Une bibliographie plus complète et des documents complémentaires seront mis en ligne sur moodle)

Dominique Chagnollaude de Sabouret, *Droit constitutionnel contemporain – Tome 1 – Théorie générale, régimes étrangers, histoire constitutionnelle*, Cours, 11<sup>e</sup> édition, Dalloz, 2021

Jean Gicquel, Jean-Eric Gicquel, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 35<sup>e</sup> Edition, LGDJ, 2021

Pauline Türk, *Principes fondamentaux de droit constitutionnel*, 15<sup>e</sup> édition, Gualino, Lextenso, 2022

### Vie politique française

*Enseignant du cours magistral* : Nicolas Bué, professeur de science politique, [nicolas.bue@univ-artois.fr](mailto:nicolas.bue@univ-artois.fr)

Programme : La vie politique française depuis 1958

Objectifs : Ce cours vise à donner quelques grands repères sur l'histoire de la vie politique en France sous la cinquième République de façon à ce que les étudiants aient une connaissance des épisodes et controverses qui ont fait le régime politique actuel. Alternant déroulant chronologique et focus sur des moments particuliers (La crise constitutionnelle de 1962 ; Mai 68 et ses suite ; l'alternance de 1981 ; le 21 avril 2002 ; la séquence électorale 2017 ; etc.), il vise à dessiner une géopolitique historique de l'espace politique français actuel tout en présentant quelques concepts de base de la science politique.

Bibliographie indicative (Une Bibliographie plus précise sera donnée à chaque chapitre) :

1) Bernard M., *Histoire politique de la Ve République*, Paris, Armand Colin, 2008

2) Chevalier J.-J., Carcassonne G., Duhamel O., *La V<sup>e</sup> République 1958-2017*, Paris, Armand Colin, 2017 (16<sup>ème</sup> édition)



- 3) Dulong D., *La construction du Champ politique*, Rennes, PUR, 2010
- 4) Garrigou A., Paris, *La politique en France*, Paris, La découverte, 2017.
- 5) Offerlé M., *Sociologie de la vie politique française*, Paris, La Découverte, 2004
- 6) Sirinelli J.-F., dir., *Dictionnaire historique de la vie politique française*, Paris, PUF, 2003
- 7) Teillet P., *Jours de la cinquième République*, Grenoble, PUG, 2011.

#### *Culture générale en français*

*Enseignante du cours magistral:* Sabrina Michel, Ingénieure d'études en histoire du droit, [sabrina.michel@univ-artois.fr](mailto:sabrina.michel@univ-artois.fr)

**Programme :** Le fil conducteur de ce cours est celui des grands procès. Les procès mythiques seront d'abord étudiés, puis l'affaire Calas au XVIIIe siècle, les procès littéraires du XIXe (Flaubert, Baudelaire), l'affaire Dreyfus au début du XXe; enfin les procès de la seconde moitié du XXe siècle: ceux de la guerre d'Algérie, ceux en faveur des droits des femmes et pour terminer celui de la peine de mort. Chaque procès abordé sera l'occasion, au-delà d'en présenter les enjeux juridiques, de s'intéresser au contexte politique et d'approfondir des notions de culture générale.

**Objectifs :** Le cours de culture générale a un double objectif: préparer bien en amont au futur concours et épreuves qui nécessiteront une maîtrise de la culture judiciaire classique d'une part et d'autre part susciter la curiosité intellectuelle des étudiants et développer leur sens critique.

#### *Culture générale en anglais*

*Enseignant du cours magistral:* Marc Dutoit, professeur agrégé du secondaire en anglais, [marc.dutoit@univ-artois.fr](mailto:marc.dutoit@univ-artois.fr)

**Programme :** Succession de thèmes relatifs au monde anglophone (ex : Gun rights in the USA, Affirmative action, ...)

**Objectifs :** Le cours propose l'étude de problématiques de civilisation du monde anglophone à partir d'articles de presse sur l'actualité récente. Les nécessaires rappels historiques et une mise en contexte sont systématiquement exposés afin de permettre à l'étudiant de mieux appréhender les développements contemporains.

**Bibliographie :** Les textes proposés à la lecture et les éléments bibliographiques seront communiqués sur Moodle (L1 Culture Générale en anglais)

#### *Organisation judiciaire*

*Enseignante du cours magistral :* Fanny Vasseur-Lambry, maître de conférences en droit privé, [fanny.vasseur@univ-artois.fr](mailto:fanny.vasseur@univ-artois.fr)

**Programme :** Le cours a pour ambition de dresser un panorama des différents organes de la justice (les juridictions civiles, pénales, Cour de cassation, les juridictions administratives, le Tribunal des conflits, les juridictions européennes) et de leur fonctionnement.

Seront abordés les principes fondamentaux qui garantissent une justice de qualité dans le respect des droits essentiels des justiciables et des acteurs qui animent les institutions judiciaires.

**Objectifs :** maîtriser les différents organes de la justice.

### Anglais

*Enseignant du cours magistral* : Marc Dutoit, professeur agrégé du secondaire en anglais, [marc.dutoit@univ-artois.fr](mailto:marc.dutoit@univ-artois.fr)

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* : Debra Hardstaff, Gustave Ella-Menye, Jérôme Brocart

Programme : Les institutions politiques du Royaume-Uni (approche historique et présentation du système institutionnel contemporain)

Objectifs : Développer sa connaissance du Royaume-Uni et comprendre son fonctionnement institutionnel ; enrichir sa culture générale en prévision des épreuves de commentaire de documents proposées dans les concours de recrutement de nombreuses professions du monde juridique.

En TD : pratique de la langue anglaise à partir de documents authentiques écrits et sonores ; entraînement à la prise de parole (débat, exposé).

Bibliographie : Le détail du programme, les documents supports et les éléments bibliographiques seront disponibles sur Moodle (L1 CM Anglais)

### Espagnol

*Enseignant ou enseignante du cours magistral* : Melinda Vinuesa, [melinda.vinuesa@univ-artois.fr](mailto:melinda.vinuesa@univ-artois.fr)

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* : Melinda Vinuesa, [melinda.vinuesa@univ-artois.fr](mailto:melinda.vinuesa@univ-artois.fr), Malvyna Vandamme, [malvyna.vandamme@univ-artois.fr](mailto:malvyna.vandamme@univ-artois.fr)

Programme : Découverte des systèmes politiques et des institutions des pays de langue espagnole

Objectifs : Comprendre le fonctionnement des institutions du monde hispanique et appréhender l'actualité en contexte.

Pour les TD : pratique de la langue espagnole à partir de documents d'actualité ; entraînement aux compétences langagières, notamment à la prise de parole.

Bibliographie : Non renseignée

### Allemand

*Enseignant du cours magistral et du cours de travaux dirigés*: Pierre MAGNUSZEWSKI, enseignant, docteur en études germaniques, docteur en sciences politiques, [pierre.magnuszewski@univ-artois.fr](mailto:pierre.magnuszewski@univ-artois.fr)

Programme : histoire de l'aire germanique ; l'Allemagne en Europe (et dans le monde) ; les guerres ; les grandes institutions ; la démocratie allemande, le système électoral, l'analyse des scrutins ; les figures marquantes et personnalités politiques ; la société allemande et les intérêts des Allemands ; us et coutumes ; les modes de pensée de l'Allemagne contemporaine, en TD : en phase avec l'actualité politique, juridique, sociale...

Objectifs : développer sa culture générale ; découvrir l'Allemagne (en images...) ; enrichir, approfondir sa connaissance de l'Allemagne ; comprendre les Allemands ; échanger des points de vue ; en TD :

étudier des documents divers ; être capable de les analyser (de façon exhaustive) ; élargir son horizon ; (ré)apprendre à s'exprimer (oralement principalement), intervenir ; (re)découvrir la grammaire

Bibliographie : documents fournis

*Italien*

*Enseignant ou enseignante du cours magistral* : Pierre Buisine

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* :

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

*Pré-professionnalisation*

Programme : forum des métiers, conférences sur les débouchés des études de droit

Objectifs : Connaître les débouchés des études de droit (en droit public comme en droit privé), s'interroger sur son projet professionnel

B) Semestre 2

<b>SEMESTRE 2</b>					
<b>Unité 4 : Savoirs fondamentaux</b>	<b>142 h</b>		<b>18</b>		
Droit constitutionnel 2	36 h	15 h	6	✓	✓
Histoire des institutions modernes	36 h	10 h	6	✓	✓
Introduction à la science politique	24 h	15 h	6	✓	✓
Méthodologie	-	6 h	1	✓	
<b>Unité 5 : Compétences transversales et d'ouverture</b>	<b>94 h</b>		<b>11</b>		
Droit civil des personnes et de la famille	36 h	-	3		✓
Philosophie du droit	24 h	-	3		✓
Relations internationales	24 h	-	3		✓
Langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien)	-	10 h	2	✓	
<b>Unité 6 : Unité de pré-professionnalisation</b>	<b>3 h</b>		<b>1</b>	✓	
<b>TOTAL DU SEMESTRE 2</b>	<b>239 h</b>		<b>30</b>		
<b>TOTAL DE LA LICENCE 1</b>	<b>513 h</b>		<b>60</b>		

### *Droit constitutionnel 2*

*Enseignante du cours magistral* : Anne Jennequin, maîtresse de conférences en droit public, [anne.jennequin@univ-artois.fr](mailto:anne.jennequin@univ-artois.fr)

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* : Christine Metz, doctorante en droit public, [christine.metz@univ-artois.fr](mailto:christine.metz@univ-artois.fr)

Programme : Le cours porte sur le droit constitutionnel de la Vème République. S'inscrivant dans la continuité du cours du premier semestre, il fait application des notions précédemment vues (séparation des pouvoirs, démocratie, régime parlementaire, justice constitutionnelle, etc) au régime politique actuel. Le cours présente d'abord le cadre de la Vème République (sa genèse, ses mutations et le pouvoir de suffrage), ensuite le pouvoir exécutif (en présentant le statut et les attributions du Président de la République, du gouvernement et du Premier ministre) et le Parlement (mandat parlementaire, organisation du travail parlementaire et missions législative et de contrôle), enfin la justice constitutionnelle (Conseil constitutionnel et contrôle de constitutionnalité). Les travaux dirigés sont conçus comme des séances d'approfondissement et de mise en application pratique des notions vues en cours magistral.

Objectifs : Maîtriser les notions et problématiques fondamentales du droit constitutionnel de la Vème République, comprendre et analyser les évolutions du régime. Les objectifs du TD sont d'acquérir la méthodologie de la dissertation juridique et du cas pratique, maîtriser les notions et problématiques du droit constitutionnel de la Vème République, savoir conduire un raisonnement en droit constitutionnel.

#### Bibliographie indicative :

CHAGNOLLAUD DE SABOURET (D.) et BAUDU (A.), *Droit constitutionnel contemporain 2. La Constitution de la Vème République*, Paris : Dalloz, Coll. Cours.

FAVOREU (L.) (Sous la dir.), *Droit constitutionnel*, Paris : Dalloz, Coll. Précis Droit public.

GICQUEL (J.) et GICQUEL (J.-E.), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Paris : Montchrestien, Coll. Domat Droit public.

LE POURHIET (A.-M.), *Droit constitutionnel*, Paris : Economica, Coll. Corpus Droit public.

ROUVILLOIS (F.), *Droit constitutionnel 2. La Ve République*, Paris : Flammarion, Coll. Droit.

TOULEMONDE (G.), *L'essentiel des institutions de la Vème République*, Ed. Gualino, coll. Les Carrés.

TÜRK (P.), *Les institutions de la Ve République*, Paris : Gualino, Coll. Mémentos LMD.

### *Histoire des institutions modernes*

*Enseignant du cours magistral* : Tanguy Le Marc'Hadour,

*Enseignant ou Enseignante du cours de travaux dirigés* :

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

### *Introduction à la science politique*

*Enseignant du cours magistral*: Nicolas Bué, professeur de science politique, [nicolas.bue@univ-artois.fr](mailto:nicolas.bue@univ-artois.fr)

*Enseignant du cours de travaux dirigés* : Jonas Weko, Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche en science politique, docteur en science politique, [jonasweko@univ-artois.fr](mailto:jonasweko@univ-artois.fr)

Programme : La sociohistoire de l'ordre politique (pouvoir, Etat, régime politique)

Objectifs : Ce cours vise à présenter quelques grandes notions de science politique, correspondant aux grandes structures de l'ordre politique : les notions de pouvoir, d'Etat, de nation et de régimes politiques. La démarche sociohistorique adoptée vise à montrer comment les cadres (civilisation électorale par ex.), représentations (clivage gauche-droite par ex.) et institutions de la vie politique actuelle (comme les partis politiques) se sont progressivement mis en place, en s'arrêtant sur le moment charnière que constitue le 19<sup>e</sup> siècle dans le cas français.

Le TD est introduit par un point hebdomadaire sur l'actualité politique. Ce TD vise à approfondir le cours d'introduction à la science politique par des études de cas. Conçu sur le modèle des conférences de méthode des IEP, il est partiellement indépendant du cours dans la mesure où les séances visent moins à revenir sur les aspects abordés en cours qu'à les compléter par des focus sur une notion ou un cas, des contrepoints et cas limites ou des compléments.

Bibliographie indicative (Une Bibliographie plus précise sera donnée à chaque chapitre) :

- Chagnollaud D., *Science politique*, Paris, Dalloz, 2018.
- Cohen A., Lacroix B., Riutort P., dir., *Nouveau manuel de science politique*, La découverte, 2015.
- Crettiez X., de Maillard J., Hasseunteufel P., *Introduction à la science politique*, A. Colin, 2018.
- Déloye Y., *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 1997.
- Dormagen J.-Y., Mouchard D., *Introduction à la sociologie politique*, De Boeck, 2019.
- Lefebvre R., *Leçons d'introduction à la science politique*, Paris, Ellipses, 2017.
- Nay O., dir., *Lexique de science politique*, Dalloz, 2014.

Chaque séance de TD comportera une lecture obligatoire, accompagnée de recommandations de lectures complémentaires dans le syllabus du TD

#### *Droit civil des personnes et de la famille*

*Enseignante du cours magistral*: Fanny Vasseur-Lambry, maître de conférences en droit privé, [fanny.vasseur@univ-artois.fr](mailto:fanny.vasseur@univ-artois.fr)

Programme : L'introduction générale au droit civil contient les notions essentielles qui structurent le système juridique. L'ambition de ce cours consiste à connaître les principes clés tels que : la hiérarchie des normes, le principe de non-rétroactivité de la loi, ou encore les principes qui gouvernent la preuve. Cette introduction peut être qualifiée de générale dans la mesure où elle a pour ambition d'embrasser l'ensemble du phénomène juridique, afin d'en donner une vision globale. Il s'agit du préalable nécessaire à la compréhension du droit civil.

Objectifs : Cerner et maîtriser les concepts clés du droit civil.

Bibliographie : Une Bibliographie sera donnée ultérieurement

#### *Philosophie du droit*

*Enseignant du cours magistral* : Stanislas d'Ornano, chargé de cours, professeur du secondaire de sciences économiques et sociales, docteur en sciences politiques, maître en droit public. Adresse: [stanislas.dornano@univ-artois.fr](mailto:stanislas.dornano@univ-artois.fr)

Programme : ce cours articule deux approches complémentaires de la discipline. D'une part, l'étude des problèmes transversaux sous l'angle de regards croisés entre la philosophie du droit des philosophes et celle des juristes (épistémologies externe et interne, conduisant à une typologie raisonnée): origine, fonction, objet, finalité. D'autre part, l'étude chronologique des courants de pensée et doctrines (jusnaturalismes, positivismes, le "moment wébérien", philosophie analytique, réaliste...), qui est l'occasion de mobiliser de façon contextualisée les problèmes transversaux évoqués en première partie.

Objectifs : Poser un questionnement philosophique pluriel sur la définition, les fondements et l'origine du droit; distinguer et situer dans un rapport de continuité/ discontinuité les principaux courants et doctrines en "philosophie du droit"; comprendre à la fois les apports théoriques (saisir l'essence du juridique) et pratiques (répondre aux besoins de praticiens) de la discipline; développer l'esprit critique dans ses différentes composantes (historicisation des concepts, enjeux liés à un impératif de "neutralité axiologique" ...).

Bibliographie :

- Béal Christophe., *Philosophie du droit. Norme, validité et interprétation*, Vrin, Paris, 2015.  
Braz, Adelino, *La philosophie du droit*, Ellipses, 2015.  
Delmas-Marty, Mireille, *De la grande accélération à la grande métamorphose. Vers un ordre juridique planétaire*, Le bord de l'eau, 2017.  
Fabre-Magnan, Muriel, *Introduction au droit*, PUF Que-sais-je, 4<sup>e</sup> édition, 2018.  
Goltzberg, Stefan, *Les sources du droit*, PUF Que-sais-je, 2<sup>e</sup> édition, 2018.  
Neuville, Sébastien, *Philosophie du droit*, LGDJ, 1<sup>e</sup> édition, Paris, 2019.  
Oppetit, Bruno, *Philosophie du droit*, Précis Dalloz, 1<sup>e</sup> édition augmentée, 2017.  
Tropper, c, *la philosophie du droit*, PUF Que-sais-je, 5<sup>e</sup> édition, 2018.  
Viala, Alexandre, *Philosophie du droit. Des jusnaturalismes aux positivismes*, Gualino, 2<sup>e</sup> édition, 2018.  
Villey, Michel, *Philosophie du droit, T1 Définitions et fins; T2 Les moyens*, Précis Dalloz, réédition, 2001.

*Relations internationales*

*Enseignant du cours magistral* : Jonas Weko, Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche en science politique, docteur en science politique, [jonasweko@univ-artois.fr](mailto:jonasweko@univ-artois.fr)

Programme : Relations internationales

Objectifs : Ce cours de science politique porte sur les relations internationales. La première partie du cours propose une entrée dans la matière par des grands enjeux contemporains qui permettent de présenter des notions clés sur la base de thématiques variées (les nouveaux conflits, la lutte contre le terrorisme et l'intervention étatique, l'arme nucléaire, la promotion des droits humains et de la démocratie, les enjeux environnementaux, les migrations). La deuxième partie du cours présente les principales théories des relations internationales, dans le cadre d'une approche plus classique basées sur les auteurs, leurs cas d'études et les concepts clés.

Bibliographie (générale) :

- Allès D., Ramel F., Grosser P., *Relations internationales*, Armand Colin, Paris, 2018.  
Balzacq T., Ramel F. (dir.), *Traité de relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, 1230 pages : voir notamment les chapitres 23 (sur l'analyse et la résolution des conflits), 33 (sur les organisations internationales), 35 (sur la politique étrangère), 38 (sur l'environnement).

Battistella D., Petiteville F., Smouts M.-C., Vennesson P., *Dictionnaire des relations internationales*, Dalloz, 3e éd., 2012.

Battistella D., *Théories des relations internationales*, Presses de Sciences Po, 2012.

Battistella D. (dir.), *Relations internationales*, Ellipses, 2013.

Devin G., *Sociologie des relations internationales*, La Découverte, 4e éd., 2018.

Hassner P.(dir.), *Les relations internationales*, Paris, La Documentation française, 2012.

Jeanjène Vilmer J.-B., Chung R. (dir.), *Ethique des relations internationales*, Paris, PUF.

### *Anglais*

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* : Debra Hardstaff, Gustave Ella-Menye, Jérôme Brocart

Objectifs : Poursuite de la pratique de la langue, particulièrement de la compréhension écrite et orale et des capacités à l'expression orale. Les étudiants seront également sensibilisés à la préparation des tests de certification en langue anglaise (CLES : Certification en Langue de l'Enseignement Supérieur)

Bibliographie : <https://www.certification-cles.fr>

### *Espagnol*

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* : Melinda Vinuesa, Malvyna Vandamme

TD de pratique de la langue

Objectifs : Améliorer ses compétences langagières, notamment la prise de parole.

Bibliographie : Non renseignée

### *Allemand*

*Enseignant du cours magistral et du cours de travaux dirigés*: Pierre MAGNUSZEWSKI, enseignant, docteur en études germaniques, docteur en sciences politiques, [pierre.magnuszewski@univ-artois.fr](mailto:pierre.magnuszewski@univ-artois.fr)

Programme : histoire de l'aire germanique ; l'Allemagne en Europe (et dans le monde) ; les guerres ; les grandes institutions ; la démocratie allemande, le système électoral, l'analyse des scrutins ; les figures marquantes et personnalités politiques ; la société allemande et les intérêts des Allemands ; us et coutumes ; les modes de pensée de l'Allemagne contemporaine, en TD : en phase avec l'actualité politique, juridique, sociale...

Objectifs : développer sa culture générale ; découvrir l'Allemagne (en images...) ; enrichir, approfondir sa connaissance de l'Allemagne ; comprendre les Allemands ; échanger des points de vue ; en TD : étudier des documents divers ; être capable de les analyser (de façon exhaustive) ; élargir son horizon ; (ré)apprendre à s'exprimer (oralement principalement), intervenir ; (re)découvrir la grammaire

Bibliographie : documents fournis



*Italien*

*Enseignant ou enseignante du cours magistral : Pierre Buisine*

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés :*

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

*Pré-professionnalisation*

Programme : forum des métiers, conférences sur les débouchés des études de droit

Objectifs : Connaître les débouchés des études de droit (en droit public comme en droit privé), s'interroger sur son projet professionnel

II- Licence 2

A) Semestre 3

	VOLUME HORAIRE		ECTS	MODALITES D'EVALUATION	
	CM	TD		CC	ET
<b>SEMESTRE 3</b>					
<b>Unité 7 : Savoirs fondamentaux</b>	<b>90 h</b>		<b>11</b>		
Droit administratif général 1	36 h	15 h	6	✓	✓
Sociologie politique 1	24 h	15 h	5	✓	✓
<b>Unité 8 : Approfondissement</b>	<b>144 h</b>		<b>15</b>		
Droit civil (obligations contractuelles)	36 h	-	3		✓
Droit pénal (La loi et l'infraction)	36 h	-	3		
Organisation administrative des territoires	24 h	-	3		✓
Droit institutionnel de l'Union européenne	24 h	-	3		
Histoire des institutions publiques de l'Antiquité	24 h	-	3		✓
<b>Unité 9 : Culture disciplinaire et compétences transversales</b>	<b>34 h</b>		<b>3</b>		
Problèmes du monde contemporain en anglais <b>ou</b> Problèmes du monde contemporain en français	24 h	-	2		✓
Langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien)	-	10 h	1		✓
<b>Unité 10 : Unité de pré-professionnalisation</b>	<b>12 h</b>		<b>1</b>		
Informatique (PIX-Droit)	-	12 h	1	✓	
<b>TOTAL DU SEMESTRE 3</b>	<b>280 h</b>		<b>30</b>		

### Droit administratif général 1

*Enseignante du cours magistral* : Anne Jennequin, maîtresse de conférences en droit public, [anne.jennequin@univ-artois.fr](mailto:anne.jennequin@univ-artois.fr)

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* : Christine Metz, doctorante en droit public, [christine.metz@univ-artois.fr](mailto:christine.metz@univ-artois.fr)

Programme : Après une longue introduction consacrée à l'identification du droit administratif (un droit de l'administration, sa formation historique et ses caractères), le cours aborde d'une part l'encadrement de l'action administrative (juridiction administrative et principe de légalité) et d'autre part les missions de l'administration (service public et police administrative). Les travaux dirigés sont conçus comme des séances d'approfondissement et de mise en application pratique des notions vues en cours magistral

Objectifs : Maîtriser les notions et problématiques du droit administratif général. En TD : acquérir la méthodologie de la dissertation juridique, de la fiche d'arrêt et du commentaire d'arrêt ; savoir construire un raisonnement juridique.

#### Bibliographie indicative :

CHRETIEN (P.), CHIFFLOT (N.) et TOURBE (M.), *Droit administratif*, Paris : Sirey, Coll. Université, dernière édition.  
FRIER (P.-L.) et PETIT (J.), *Droit administratif*, Paris : LGDJ, coll. Domat Droit public, dernière édition.  
PLESSIX (B.), *Droit administratif général*, Paris : Lexis Nexis, coll. Manuels, dernière édition  
SEILLER (B.), *Droit administratif. 1. Les sources et le juge*, Paris : Flammarion, dernière édition.  
SEILLER (B.), *Droit administratif. 2. L'action administrative*, Paris : Flammarion, dernière édition.

### Sociologie politique 1

*Enseignant du cours magistral*: Nicolas Bué, professeur de science politique, [nicolas.bue@univ-artois.fr](mailto:nicolas.bue@univ-artois.fr)

*Enseignant du cours de travaux dirigés* : Jonas Weko, Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche en science politique, docteur en science politique, [jonasweko@univ-artois.fr](mailto:jonasweko@univ-artois.fr)

Programme : Sociologie des comportements politiques

Objectifs : Ce cours vise à aborder la sociologie politique par les comportements et attitudes politiques des citoyens : socialisation politique, rapports ordinaires au politique, abstention et vote, mobilisations politiques et sociales, voire recours à la violence politique.

Le TD est introduit par un point hebdomadaire sur l'actualité politique. Ce TD vise à approfondir le cours d'introduction à la science politique par des études de cas. Conçu sur le modèle des conférences de méthode des IEP, il est partiellement indépendant du cours dans la mesure où les séances visent moins à revenir sur les aspects abordés en cours qu'à les compléter par des focus sur une notion ou un cas, des contrepoints et cas limites ou des compléments.

Bibliographie indicative (Une Bibliographie plus précise sera donnée à chaque chapitre) :

- Cefaï D., *Pourquoi se mobilise-t-on ? Théories de l'action collective*, Paris, La Découverte, 2007.  
Chagnollaud D., *Science politique*, Paris, Dalloz, 2010.  
Crettiez X., Sommier I., dir., *La France Rebelle*, Paris, Michalon, 2006.  
Dormagen J.-Y., Mouchard D., *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck, 2019.  
Douillet A.-C., *Sociologie politique*, Paris, A. Colin, 2017.  
Fillieule O. et Péchu C., *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 1993.  
Fillieule O., Mathieu L., Péchu C., dir., *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de sciences po, 2009.

Lefebvre R., *Leçons d'introduction à la science politique*, Paris, Ellipses, 2013.  
Lehingue P., *Le vote*, Paris, La découverte, 2011.  
Mathieu L., *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004  
Mayer N., *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 2010.  
Nay O., dir., *Lexique de science politique*, Dalloz, 2014.  
Neveu E., *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 2005.  
Crettiez X., *Les formes de la violence*, Paris, La découverte, 2008.  
Chaque séance de TD comportera une lecture obligatoire, accompagnée de recommandations de lectures complémentaires dans le syllabus du TD

*Droit civil (obligations contractuelles)*

*Enseignant chargé du cours magistral*: David Boulanger

*Enseignant ou Enseignante du cours de travaux dirigés* :

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

*Droit pénal général (La loi et l'infraction)*

*Enseignante du cours magistral* : Blandine Mallevaey

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

*Organisation administrative des territoires*

*Enseignante du cours magistral* : Patricia DEMAYE-SIMONI, maître de conférences en droit public, [patricia.simoni@univ-artois.fr](mailto:patricia.simoni@univ-artois.fr)

Programme : L'enseignement présente l'appareil administratif. Après avoir délimité le cadre juridique de l'organisation et de l'action administrative, le cours présente l'organisation de l'Etat central puis celle de l'administration territoriale de la République.

Objectifs : Comprendre et appréhender la diversité des institutions administratives rencontrées sur le territoire français, tant au niveau étatique que local.

Bibliographie :

*Droit institutionnel de l'Union européenne*

*Enseignant du cours magistral* : Olivier Clerc

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

*Histoire des institutions publiques de l'Antiquité*

*Enseignante du cours magistral* : Hélène Duffuler-Vialle, maîtresse de conférences en histoire du droit, [helene.duffuler@univ-artois.fr](mailto:helene.duffuler@univ-artois.fr)

Programme : Les institutions de différentes sociétés de l'Antiquité seront étudiées: celles des sociétés mésopotamiennes, hébraïques, et bien sûr grecques et romaines. Nos institutions contemporaines sont les héritières de celles de l'Antiquité. La perspective historique permettra aux étudiants de s'interroger sur les aspects cycliques et contextuels des modèles politiques et institutionnels.

Objectifs : Identifier les différentes civilisations antiques, leurs régimes politiques et leurs principales institutions. Approfondir sa culture historique et politique. Prendre du recul sur les institutions contemporaines et développer un sens critique.

*Problèmes du monde contemporain en français*

*Enseignant du cours magistral* : Anne Jennequin, maîtresse de conférences en droit public, [anne.jennequin@univ-artois.fr](mailto:anne.jennequin@univ-artois.fr)

Programme : La thématique retenue est la prison. Conçu comme un cours de culture générale, le cours croise les approches de droit pénitentiaire, d'histoire et de sociologie des prisons. Sont notamment abordés : la sécurité en détention, la vie privée et familiale des personnes détenues, la santé des personnes détenues, l'accès au droit et à la justice des personnes détenues, etc

Objectifs : Comprendre les tensions liées aux missions du service public pénitentiaire et le difficile équilibre entre droits et libertés des personnes détenues et impératifs d'ordre et de sécurité dans les établissements pénitentiaires.

*Problèmes du monde contemporain en anglais*

*Enseignant du cours magistral* : Marc Dutoit, professeur agrégé du secondaire en anglais, [marc.dutoit@univ-artois.fr](mailto:marc.dutoit@univ-artois.fr)

Programme : Le cours porte sur la mondialisation sous ses différents aspects : économique, technologique, sociétal, culturel, ... Il vise à analyser les étapes de la mondialisation, les raisons de son développement exponentiel, ses conséquences.

Objectifs : Disposer de connaissances historiques et contemporaines permettant de mieux comprendre et mieux commenter des sources documentaires relatives au phénomène de mondialisation, dans la perspective notamment des épreuves des concours d'entrée de nombreuses formations et professions du monde juridique.

Bibliographie : Documents supports et bibliographie seront mis à disposition sur Moodle.

*Anglais*

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* : Isabelle Lachot et Laura Ignaszczak

Objectifs : Pratique de la langue anglaise à partir de documents authentiques. Renforcement des compétences linguistiques dans la perspective des prises de parole aux épreuves de nombreux concours d'entrée des formations et des professions juridiques.

Bibliographie : documents fournis

#### *Espagnol*

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* : Audric Alexandre, Angèle Gonse

Programme : Pratique de la langue

Objectifs : Améliorer ses compétences langagières.

#### *Allemand*

*Enseignant du cours de travaux dirigés*: Pierre MAGNUSZEWSKI, enseignant, docteur en études germaniques, docteur en sciences politiques, [pierre.magnuszewski@univ-artois.fr](mailto:pierre.magnuszewski@univ-artois.fr)

Programme : En phase avec l'actualité politique, juridique, sociale...

Objectifs : étudier des documents divers ; être capable de les analyser (de façon exhaustive) ; élargir son horizon ; (ré)apprendre à s'exprimer (oralement principalement), intervenir ; (re)découvrir la grammaire

Bibliographie : documents fournis

#### *Italien*

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* : Pierre Buisine

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

#### *Informatique (PIX-Droit)*

*Enseignant du cours de travaux dirigés* : Jean Nido, professeur agrégé du secondaire SII, [jean.nido@univ-artois.fr](mailto:jean.nido@univ-artois.fr)

Programme : Fondamentaux traitement de texte, tableur et PréAO

Objectifs : Préparation à la certification PIX

B) Semestre 4

<b>SEMESTRE 4</b>					
<b>Unité 11 : Savoirs fondamentaux</b>	<b>114 h</b>		<b>15</b>		
Droit administratif général 2	36 h	15 h	6	✓	✓
Histoire des institutions publiques contemporaines	24 h	15 h	5	✓	✓
Sociologie politique 2	24 h	-	4		✓
<b>Unité 12 : Approfondissement</b>	<b>84 h</b>		<b>9</b>		
Droit civil (obligations extra-contractuelles) <b>ou</b> Droit pénal général (La responsabilité et la peine)	36 h	-	3	✓	✓
Finances publiques	24 h	-	3		✓
Institutions internationales	24 h	-	3		✓
<b>Unité 13 : Compétences transversales et d'ouverture</b>	<b>46 h</b>		<b>4</b>		
Langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien)	24 h	10 h	2	✓	✓
Argumentation et rhétorique <b>ou</b> Informatique	-	12 h	2	✓	
<b>Unité 14 : Unité de pré-professionnalisation</b>	<b>4 h</b>		<b>2</b>	✓	
Expérience professionnelle	-	4 h	2		
<b>TOTAL DU SEMESTRE 4</b>	<b>248 h</b>		<b>30</b>		
<b>TOTAL DE LA LICENCE 2</b>	<b>528 h</b>		<b>60</b>		

### *Droit administratif général 2*

*Enseignante du cours magistral* : Patricia Demaye-Simoni, maître de conférences en droit public, [patricia.simoni@univ-artois.fr](mailto:patricia.simoni@univ-artois.fr)

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* :

Programme : Le cours présente les moyens juridiques de l'action administrative, c'est-à-dire les actes administratifs, et le contrôle de l'action administrative (contrôle de légalité, responsabilité administrative, répartition des compétences entre les deux ordres de juridiction). Les travaux dirigés permettent d'approfondir les éléments clés évoqués dans le cours de droit administratif général.

Objectifs : Appréhender les notions essentielles du droit administratif et l'office du juge sur l'action administrative. En TD : savoir lire, comprendre et commenter un arrêt ; développer une analyse juridique critique (dissertation) ; solutionner des problèmes juridiques (étude de la jurisprudence et des textes applicables à la matière ; mise en situation pratique).

### *Histoire des institutions publiques contemporaines*

*Enseignante du cours magistral* : Hélène Duffuler-Vialle, maîtresse de conférences en histoire du droit, [helene.duffuler@univ-artois.fr](mailto:helene.duffuler@univ-artois.fr)

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* : Paul-Emmanuel Babin, doctorant en histoire du droit, [pemannuel.babin@univ-artois.fr](mailto:pemannuel.babin@univ-artois.fr)

Programme : L'histoire politique, administrative et institutionnelle de la fin de l'Ancien Régime, de la Révolution et de l'Empire seront étudiées. Une large part sera laissée aux idées politiques et à la doctrine de cette période, sans oublier les acteurs et actrices majeurs. Le TD permettra d'analyser des sources en lien avec le cours.

Objectifs : Identifier les évolutions institutionnelles et juridiques de ces périodes a priori fondatrices de la Révolution et de l'Empire. Essentielle à la formation du juriste, la perspective historique permet à l'étudiant et à l'étudiante de développer son sens critique en ayant un véritable recul sur le droit. En effet, la perspective diachronique montre le caractère évolutif et contextuel du droit et des institutions. Le cours de travaux dirigés vise à approfondir la méthode du commentaire de texte en histoire du droit, analyser des sources et des textes pour avoir un recul critique sur le cours et approfondir les notions du cours.

Bibliographie :

Ch. BEAUDET, *Histoire des institutions jusqu'à la Révolution de 1789*, Centre de Publications universitaires, 1996.

A. CABANIS et O. DEVAUX, *Histoire des institutions de la France (XVe-XVIIIe siècles)*, L'Hermès, 1997.

A. CASTALDO, *Introduction historique au droit*, Dalloz, 1998.

J.-J. CHEVALLIER, *Histoire des institutions et des régimes politiques de la France de 1789 à 1958*, Dalloz-Sirey, 2009

J.-L. HAROUEL, *Histoire Des Institutions Publiques Depuis La Revolution Francaise*, Précis Dalloz, 8ème Édition, 1997.

M.-L. MARTIN et A. CABANIS, *Histoire des institutions de la France (de 1875 à nos jours)*, L'Hermès, 1992.

M. PREVOT et G. LESCUYER, *Histoire des idées politiques*, Dalloz, 1990.



A. RIGAUDIERE, *Introduction historique à l'étude du droit et des institutions*, Economica, 2005.  
G. SAUTEL, *Histoire des institutions publiques depuis la Révolution française*, Dalloz, 1990.  
R. SZRAMKIEWICZ et J. BOUINEAU, *Histoire des institutions (1750-1914)*, Litec, 1996.  
P.-C. TIMBAL et A. CASTALDO, *Histoire des institutions publiques et des faits sociaux*, Dalloz, 1990, notamment, p. 513 et s..  
P. VILLARD, *Histoire des institutions publiques de la France de 1789 à nos jours*, Dalloz-Sirey, 2013.

### *Sociologie politique 2*

*Enseignant du cours magistral* : Jonas Weko, Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche en science politique, docteur en science politique, [jonasweko@hotmail.com](mailto:jonasweko@hotmail.com)

Programme : sociologie du champ du pouvoir

Objectifs : Prolongeant le cours du premier semestre, ce cours vise cette fois à présenter les institutions, les instruments et les pratiques constitutives du champ du pouvoir entendu au sens large : élites politiques, champs adventices (médias, sondages, haute administration, etc.), forces politiques et sociales (partis politiques, organisations syndicales, associations, groupes d'intérêt), AAI, etc.

Bibliographie indicative (Une bibliographie plus précise sera donnée à chaque chapitre) :

Aldrin P., Hubé N., *Introduction à la communication politique*, Bruxelles, De Boeck, 2017.  
Chagnollaud D., *Science politique*, Paris, Dalloz, 2010.  
Coenen-Huther J., *Sociologie des élites*, Paris, Armand Colin, 2004.  
Courty G., *Sociologie des groupes d'intérêt*, Paris, La découverte, 2006.  
Dormagen J.-Y., Mouchard D., *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck, 2019.  
Duverger M., *Les partis politiques*, Paris, A. Colin, 1976 (1951)  
François B., Vauchez A., dir., *Politique de l'indépendance*, Lille, Septentrion, 2020.  
Gaxie D., *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 2003.  
Gaxie D., Pelletier W., *Que faire des partis politiques ?*, Le croquant, 2018.  
Genieys W., *Sociologie politique des élites*, Paris, A. Colin, 2011.  
Lefebvre R., *Leçons d'introduction à la science politique*, Paris, Ellipses, 2013.  
Lehingue P., Subunda, *Le croquant*, 2008.  
Nay O., dir., *Lexique de science politique*, Dalloz, 2014.  
Offerlé M., dir., *La profession politique*, Paris, Belin, 1999.  
Offerlé M., *Les partis politiques*, Paris, PUF, 1997 (1987).

### *Droit civil (obligations extra-contractuelles)*

*Enseignant du cours magistral*: Jérôme ATTARD, maître de conférences en droit privé, [jerome.attard@univ-artois.fr](mailto:jerome.attard@univ-artois.fr)

Programme : Le préjudice / Les faits susceptibles d'engager la responsabilité extra-contractuelle / La réparation

Bibliographie : donnée lors du 1er cours

### *Droit pénal général (la responsabilité et la peine)*

*Enseignante du cours magistral* : Blandine Mallevaey

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

#### *Finances publiques*

*Enseignante du cours magistral* : Marie-Anne VANNEAUX, Maitre de conférences en droit public, [manne.vanneaux@univ-artois.fr](mailto:manne.vanneaux@univ-artois.fr)

Programme : Ce cours constitue une première approche du droit public financier. Il aborde ainsi la naissance et la formation des finances publiques en France et resitue celles-ci dans le contexte économique et politique actuel. Le droit budgétaire en tant que tel (sources, lois de finances, principes budgétaires) constitue quant à lui le second versant de cet enseignement.

Objectif : L'objectif de ce cours magistral de 24h est de permettre aux étudiants d'appréhender et de maîtriser en fin de semestre les notions principales rencontrées en finances publiques (notamment les notions de déficit et de dette publique, de recettes et dépenses publiques, de lois de finances) et les principes juridiques les gouvernant (droit budgétaire)

Bibliographie :

& A. Baudu, *Droit des finances publiques*, Dalloz Coll. HyperCours 2018  
& S. Damarey, *Droit public financier*, Précis Dalloz 2018  
& J.-L. Albert, L. Saïdj, *Finances publiques*, Cours, Dalloz, 2019

#### *Institutions internationales*

*Enseignante du cours magistral* : Audrey Gratadour, docteure en droit public, [audrey.gratadour@univ-artois.fr](mailto:audrey.gratadour@univ-artois.fr)

Programme :

Ce cours est destiné à familiariser les étudiants avec les structures juridiques des relations internationales. Sera posé le cadre dans lequel intervient le droit international. Les acteurs (États, Organisations internationales, entités non étatiques) seront étudiés dans un premier temps. Les actions internationales seront examinées dans un second temps.

Objectifs : Les étudiants sauront à la fin du semestre :

- Identifier les principaux acteurs de la scène internationale
- Distinguer les statuts de ces acteurs
- Identifier les principaux objectifs que tentent d'atteindre les acteurs sur la scène internationale

Bibliographie : Une bibliographie complémentaire et des documents seront mis en ligne sur moodle

Ben-Salah, *Institutions internationales*, Editions Armand Colin, Paris, 2006.

Blacher, *Droit des relations internationales*, LexisNexis, Objectif Cours, 6ème éd., 2015

Devin et Smouts, *Les organisations internationales*, Armand Colin, 2011

Lagrange et Sorel (dir.), *Traité de droit des organisations internationales*, L.G.D.J., 2013

*Anglais*

*Enseignant du cours magistral* : Marc Dutoit, professeur agrégé du secondaire en anglais, [marc.dutoit@univ-artois.fr](mailto:marc.dutoit@univ-artois.fr)

*Enseignant du cours de travaux dirigés* : Isabelle Lachot et Laura Ignaszczak

Programme : Le système et les institutions politiques des Etats-Unis.

Le cours propose une entrée historique visant à mieux cerner les fondements de la société américaine et les motivations qui ont mené à l'indépendance et à la création d'une nouvelle nation dotée d'un système politique inédit et original.

Objectifs : Favoriser la compréhension de la démocratie américaine et appréhender l'organisation des pouvoirs aux Etats-Unis. Mettre en perspective l'exercice des différents pouvoirs, comprendre le processus législatif, aborder les complexités du système fédéral. Améliorer la compréhension par l'étudiant des nombreux documents de l'actualité états-unienne proposés lors des entretiens de concours d'accès aux formations et professions du monde juridique, lui permettre de « prendre de la hauteur » dans les commentaires qu'il/elle pourra formuler.

Les séances de TD poursuivent l'objectif de pratique de la langue à partir de documents (articles de presse, documents vidéos) relatifs aux grandes problématiques de la société américaine d'aujourd'hui.

Bibliographie : Le programme détaillé du cours et les éléments bibliographiques seront disponibles sur Moodle (L2 Anglais – CM).

*Espagnol*

*Enseignant du cours magistral* : Audric Alexandre, [audric.alexandre@univ-artois.fr](mailto:audric.alexandre@univ-artois.fr)

*Enseignants du cours de travaux dirigés* : Audric Alexandre, Angèle Gonse

Programme : Le cours s'inscrit dans la continuité de celui de la première année et propose l'étude de certains aspects de la vie politique et institutionnelle des pays de langue espagnole.

En TD : pratique de la langue à partir de documents authentiques d'actualité

Objectifs : Comprendre l'actualité du monde hispanique en contexte. Savoir commenter en langue espagnole un document d'actualité.

*Allemand*

*Enseignant du cours magistral et du cours de travaux dirigés*: Pierre MAGNUSZEWSKI, enseignant, docteur en études germaniques, docteur en sciences politiques, [pierre.magnuszewski@univ-artois.fr](mailto:pierre.magnuszewski@univ-artois.fr)

Programme : histoire de l'aire germanique ; l'Allemagne en Europe (et dans le monde) ; les guerres ; les grandes institutions ; la démocratie allemande, le système électoral, l'analyse des scrutins ; les figures marquantes et personnalités politiques ; la société allemande et les intérêts des Allemands ; us et coutumes ; les modes de pensée de l'Allemagne contemporaine, en TD : en phase avec l'actualité politique, juridique, sociale...

Objectifs : développer sa culture générale ; découvrir l'Allemagne (en images...) ; enrichir, approfondir sa connaissance de l'Allemagne ; comprendre les Allemands ; échanger des points de vue ; en TD : étudier des documents divers ; être capable de les analyser (de façon exhaustive) ; élargir son horizon ; (ré)apprendre à s'exprimer (oralement principalement), intervenir ; (re)découvrir la grammaire

Bibliographie : documents fournis

#### *Italien*

*Enseignant du cours magistral* : Pierre Buisine

*Enseignant du cours de travaux dirigés*

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

#### *Argumentation et rhétorique*

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés*

Programme :

Objectifs :

Bibliographie :

#### *Informatique*

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* : Jean Nido, professeur agrégé du secondaire SII, jean.nido@univ-artois.fr

Programme : Préparation à la certification PIX et au parcours PIX Licence Droit

Objectifs : Certification PIX et validation du parcours PIX Licence Droit

#### *Ateliers de construction du projet professionnel*

*Enseignante du cours de travaux dirigés* :

Programme : Conférence sur la construction du projet professionnel et conférence sur le développement personnel.

Les conférences peuvent être complétées par des ateliers pratiques en petits groupes.

Objectifs : Acquérir la méthode et maîtriser les outils pour élaborer son projet professionnel : identifier ses valeurs professionnelles, ses savoirs/savoir-être/savoir-faire, se renseigner sur le marché de l'emploi, sur les voies d'accès au métier , etc

III- Licence 3

A) Semestre 5

	VOLUME HORAIRE		ECTS	MODALITES D'EVALUATION	
	CM	TD		CC	ET
<b>SEMESTRE 5</b>					
<b>Unité 15 : Savoirs fondamentaux</b>	<b>138 h</b>		<b>15</b>		
Politiques publiques	36 h	15 h	6	✓	✓
<u>2 cours dont 1 assorti d'un TD au choix :</u>					
Droit administratif des biens 1	36 h	15 h	3 ou 6	✓	✓
Droit des libertés fondamentales	36 h		3 ou 6		✓
<b>Unité 16 : Ouverture au droit privé</b>	<b>72 h</b>		<b>6</b>		
<u>2 cours au choix parmi les 3 matières suivantes :</u>					
Droit civil des biens	2 x 36 h	-	2 x 3		✓
Droit du commerce et de l'entreprise		-			✓
Droit des relations individuelles de travail					
<b>Unité 17 : Spécialité</b>	<b>60 h</b>		<b>7</b>		
Droit fiscal	24 h	-	3		✓
Histoire des idées politiques	24 h	-	3		✓
Langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien)	12 h	-	1		✓
<b>Unité 18 : Unité de pré-professionnalisation</b>	<b>0 h</b>		<b>2</b>		
Evaluation du stage	-	-	2		
<b>TOTAL DU SEMESTRE 5</b>	<b>270 h</b>		<b>30</b>		

### Politiques publiques

Enseignant du cours magistral : Aymeric Mongy, docteur en science politique, [aymeric.mongy@univ-artois.fr](mailto:aymeric.mongy@univ-artois.fr)

Programme : analyse des acteurs et processus de l'action publique

Objectifs : Ce cours propose une introduction à la sociologie de l'action publique. Il prolonge ainsi le cours de sociologie politique (2) centré sur le champ du pouvoir. Centré sur l'analyse de l'Etat en action et en interaction avec les autres acteurs des publiques, il permet d'interroger la fabrique de l'action publique et les instruments mobilisés dans ces processus. Il est illustré de nombreuses études de cas.

Bibliographie indicative (Une bibliographie plus précise sera donnée à chaque chapitre) :

Bossy T. et al., *Introduction à la sociologie de l'action publique*, Bruxelles, De Boeck, 2018

Boussaguet L. et al., *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences-Po, 2019

Hasseunteufel P., *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2008

Lascombes P. Le Galès P., *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, 2007.

Massardier G., *Politiques et action publiques*, Paris Armand Colin, 2003.

Muller P., Surel Y., *L'analyse des politiques publiques*, Paris Montchrestien, 1998

Payre R., Pollet G., *Socio-histoire de l'action publique*, Paris, La découverte, 2013.

### Droit administratif des biens 1

Enseignant du cours magistral: Pierre-Jean Baralle

Enseignant ou Enseignante du cours de travaux dirigés :

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

### Droit des libertés fondamentales

Enseignante du cours magistral : Valérie Mutelet, maître de conférences en droit public, [valerie.mutelet@univ-artois.fr](mailto:valerie.mutelet@univ-artois.fr)

Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés :

Programme : Le cours se décompose en deux parties principales :

Les sources des libertés fondamentales (présentation des sources historiques et juridiques des libertés fondamentales)

Les garanties et l'encadrement des conditions d'exercice des libertés fondamentales (description des garanties juridictionnelles nationales, européennes et internationales des libertés fondamentales et des limites générales portées aux libertés)

Il est illustré par l'étude matérielle de certains droits ou libertés ce qui permet d'introduire les grandes lignes du régime des principales libertés fondamentales.

**Objectifs** : Le contenu du cours vise à développer les connaissances nécessaires à la compréhension du droit des libertés fondamentales, discipline juridique originale et ancrée sur l'actualité par les questions sociétales qu'elle pose. Il constitue la base nécessaire à la préparation des épreuves écrites ou orales du concours de la magistrature ou de l'examen d'avocature.

**Bibliographie** :

L. Burgorgue-Larsen, *Libertés fondamentales* Montchrestien  
C. A. Colliard et R. Letteron, *Libertés publiques* Dalloz  
C. Denizeau, *Droit des libertés fondamentales 2020-2021*, Vuibert  
J. J. Israël, *Droit des libertés fondamentales*, Igdj  
X. Latour, B. Pauvert, *Manuel de libertés publiques et droits fondamentaux*, Studyrama  
J. Morange, *Droits de l'homme et libertés publiques*, puf, J. Mourgeon  
H. Oberdorff, *Droits de l'homme et libertés fondamentales*, A. Colin  
J. Robert et J. Dufar, *Libertés fondamentales et droits de l'homme*, Montchrestien  
P. Wachsmann, *Libertés publiques*, Dalloz

*Droit civil des biens*

**Enseignante du cours magistral**: Elodie Pélerin-Deprat, enseignante en droit, [elodie.pelerin@univ-artois.fr](mailto:elodie.pelerin@univ-artois.fr)

**Enseignant ou Enseignante du cours de travaux dirigés** : Soraya Ferdi, juriste, [soraya.ferdi@univ-artois.fr](mailto:soraya.ferdi@univ-artois.fr), Ymane Seddiki, juriste, [ymane.seddiki@univ-artois.fr](mailto:ymane.seddiki@univ-artois.fr)

**Programme** : Le droit des biens est au cœur du droit patrimonial. Cette discipline fait l'objet d'une réglementation pointilleuse et très étoffée que nous essaierons d'aborder dans chacun de ses aspects. Les notions de patrimoine, de propriétés individuelle et collective, de démembrements de la propriété : usufruit, servitude, emphytéose et droit de superficie feront l'objet de notre étude.

**Objectifs** : Maîtriser les fondamentaux du droit civil des biens

**Bibliographie** : Communiquée lors de la première séance de TD.

*Droit du commerce et de l'entreprise*

**Enseignant du cours magistral**: Jérôme Attard, maître de conférences en droit privé, [jerome.attard@univ-artois.fr](mailto:jerome.attard@univ-artois.fr)

**Programme** : Les sources du droit commercial / Le commerçant (présentation des différentes entreprises individuelles non commerciales : artisanales, libérales, agricoles) / Les actes de commerce / L'installation de l'entrepreneur individuel) / Le statut du commerçant et des autres entrepreneurs individuels / Le règlement des conflits en droit des affaires / Le fonds de commerce / Le bail commercial

**Objectifs** : connaître l'entreprise individuelle

**Bibliographie** : donnée lors du 1er cours

*Droit des relations individuelles de travail*

*Enseignant du cours magistral* : Olivier Lutun, maître de conférences en droit privé, [olivier.luthun@univ-artois.fr](mailto:olivier.luthun@univ-artois.fr)

*Enseignante du cours de travaux dirigés* : Mme Valérie Bayard

Programme :

I : L'origine et le contrôle du droit du travail : les sources du droit du travail, L'inspection du travail, le Conseil de Prud'hommes et le rôle des autres juridictions.

II : Le contrat de travail : la notion de contrat de travail, le cumul contrat de travail / mandat social, les contrats précaires.

III : Le cadre de la relation de travail : l'embauche, les clauses du contrat de travail (période d'essai, clause de non-concurrence), le pouvoir réglementaire, le pouvoir disciplinaire, la durée du travail.

IV : Les événements affectant l'exécution du contrat de travail : la maladie et l'inaptitude médicale, le transfert d'entreprise, la modification du contrat de travail :

V : La rupture du contrat de travail : le licenciement (personnel, économique), les autres modes de rupture (démission, prise d'acte, retraite, rupture conventionnelle).

*Droit fiscal*

*Enseignante du cours magistral* : Marie-Anne VANNEAUX, Maitre de conférences en droit public, [manne.vanneaux@univ-artois.fr](mailto:manne.vanneaux@univ-artois.fr)

Programme : Le cours de droit fiscal propose de présenter à titre d'introduction la construction du système fiscal moderne, les diverses théories fiscales et les fonctions de l'impôt. L'étude de la notion d'imposition permet ensuite et quant à elle d'aborder la définition de l'impôt et les différentes catégories d'impositions. Les développements relatifs aux sources du droit fiscal et leur élaboration qui constituent le 3ème temps fort du cours étudient les sources internes, européennes et internationales d'édiction des normes fiscales et celles d'interprétation de la règle fiscale (jurisprudence et doctrine administrative)

Objectif : Le cours de Droit fiscal constitue le prolongement du cours de finances publiques de Licence 2ème année. Cet enseignement de 24h se concentre sur la théorie générale de l'impôt et permet aux étudiants d'appréhender tant les sources juridiques que les concepts principaux et fondamentaux du droit fiscal tels que la justice, l'égalité ou la légalité fiscale. Il a aussi pour objectif de préciser le régime juridique des impositions et leur contentieux.

Bibliographie :

M. Bouvier, *Introduction au droit fiscal général et à la théorie de l'impôt*, Coll. Systèmes, L.G.D.J., 14ème éd., 2020

J. Grosclaude, P. Marchessou, B. Trescher, *Droit fiscal général* Coll. Cours, Dalloz, 12ème éd., 2019

M. Collet, *Droit fiscal*, Coll. Thémis, P.U.F., 8ème éd., 2020

*Histoire des idées politiques*

*Enseignant du cours magistral* : Tanguy Le Marc'hadour, maître de conférences en histoire du droit, [tanguy.lemarchadour@univ-artois.fr](mailto:tanguy.lemarchadour@univ-artois.fr)



Programme :

Ce cours s'adresse tant aux étudiants de droit que du parcours droit science politique. Il constitue une introduction à la pensée politique classique.

Cette année, nous nous attacherons à la formation de la pensée politique moderne plus particulièrement l'étude de l'idéal démocratique et à sa critique, à l'origine de l'idée de République, à partir des grands auteurs classiques essentiellement philosophiques. Une place sera aussi donnée à l'évocation des modèles utopiques. Les thèmes sont abordés de manière évolutive et chronologique et touchent aux rapports gouvernants-citoyens à mais aussi à l'organisation de la société, à l'organisation familiale, à la distribution des biens.

*Anglais*

*Enseignant du cours magistral* : Marc Dutoit, professeur agrégé du secondaire en anglais, [marc.dutoit@univ-artois.fr](mailto:marc.dutoit@univ-artois.fr)

Programme : Le cours aborde la place et le rôle du Royaume-Uni dans la construction européenne de 1945 à nos jours.

Objectifs : Comprendre les complexités des relations entre le Royaume-Uni, les nations européennes continentales et les Etats-Unis ; mettre en perspective la nouvelle place du RU sur la scène internationale au terme de la seconde guerre mondiale ; cerner les réticences et les difficultés qui ont précédé l'adhésion britannique à la CEE et interroger les raisons qui ont mené au Brexit.

Bibliographie : Programme détaillé et éléments bibliographique disponibles sur Moodle (CM L3 Anglais).

*Espagnol*

*Enseignant du cours magistral* : Anne-Sophie Owczarczak, [asophie.owczarczak@univ-artois.fr](mailto:asophie.owczarczak@univ-artois.fr)

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Fournie par l'enseignante au premier cours

*Allemand*

*Enseignant du cours magistral* : Pierre MAGNUSZEWSKI, enseignant, docteur en études germaniques, docteur en sciences politiques, [pierre.magnuszewski@univ-artois.fr](mailto:pierre.magnuszewski@univ-artois.fr)

Programme : histoire de l'aire germanique ; l'Allemagne en Europe (et dans le monde) ; les guerres ; les grandes institutions ; la démocratie allemande, le système électoral, l'analyse des scrutins ; les figures marquantes et personnalités politiques ; la société allemande et les intérêts des Allemands ; us et coutumes ; les modes de pensée de l'Allemagne contemporaine.

Objectifs : développer sa culture générale ; découvrir l'Allemagne (en images...) ; enrichir, approfondir sa connaissance de l'Allemagne ; comprendre les Allemands ; échanger des points de vue ;

Bibliographie : documents fournis

*Italien*

*Enseignant du cours magistral* : Pierre Buisine

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

*Projet professionnel*

Il s'agit de présenter son projet professionnel (projet, voie d'accès, présentation des fonctions et missions, adéquation du projet avec le profil personnel, etc) au cours d'une discussion avec le jury.

B) Semestre 6

<b>SEMESTRE 6</b>				
<b>Unité 19 : Savoirs fondamentaux</b>	<b>138 h</b>		<b>15</b>	
Doctrines politiques contemporaines	36 h	15 h	6	✓
<u>2 cours dont 1 assorti d'un TD au choix :</u>				
Droit administratif des biens 2	36 h	15 h	3 ou 6	✓
Droit international public	36 h		3 ou 6	
<b>Unité 20 : Approfondissement</b>	<b>84 h</b>		<b>8</b>	
Politique comparée	24 h	-	3	✓
Droit de l'environnement	24 h	-	3	✓
<u>1 cours au choix parmi les 3 matières suivantes :</u>				
Droit des contrats spéciaux	36 h	-	2	✓
Droit des sociétés				
Droit des relations collectives de travail				
<b>Unité 21 : Spécialité</b>	<b>58 h</b>		<b>6</b>	
Droit matériel de l'Union européenne	24 h	-	2,5	
Histoire de l'administration	24 h	-	2,5	
Langue vivante (anglais, allemand, espagnol ou italien)	-	10 h	1	
<b>Unité 22 : Pré-professionnalisation</b>	<b>9 h</b>		<b>1</b>	
Ateliers de recherche d'emploi	-	9 h	1	✓
<b>TOTAL DU SEMESTRE 6</b>	<b>289 h</b>		<b>30</b>	
<b>TOTAL DE LA LICENCE 3</b>	<b>559 h</b>		<b>60</b>	

*Doctrine politique contemporaine*

*Enseignantes du cours magistral et du cours de travaux dirigés:* Prune Decoux, docteure en histoire du droit spécialiste de la pensée juridique et Hélène Duffuler-Vialle, maîtresse de conférences en histoire du droit.

Programme :

Il s'agit, par l'analyse de grands textes de doctrine contemporains, d'étudier les principaux courants politiques irriguant la pensée juridique depuis la Révolution Française : le libéralisme, le nationalisme, le colonialisme, le socialisme, le féminisme...

Conçues pour rendre les étudiants et les étudiantes acteurs et actrices de leurs apprentissages, les séances de TD s'articuleront autour de commentaires de texte susceptibles de provoquer échanges et débats. Les CM seront l'occasion d'approfondir les questions soulevées et de retracer les trajectoires historiques, les sources et les controverses qui continuent de nourrir les courants du droit positif.

Objectifs : l'acquisition d'une culture juridique solide en matière d'histoire des idées politiques et de pensée juridique

- le développement de l'esprit critique et de l'analyse textuelle
- l'ouverture à la pluralisme des discours ayant le droit pour objet

*Droit administratif des biens 2*

*Enseignant du cours magistral:* Pierre-Jean Baralle

*Enseignant ou Enseignante du cours de travaux dirigés :*

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

*Droit international public*

*Enseignant chargé du cours magistral:* Hugues Hellio, maître de conférences en droit public, [hugues.hellio@univ-artois.fr](mailto:hugues.hellio@univ-artois.fr)

*Enseignante du cours de travaux dirigés :* Manon Lemaire, doctorante en droit public, [manon.lemaire@univ-artois.fr](mailto:manon.lemaire@univ-artois.fr)

Programme : Ce cours est une initiation aux notions fondamentales du droit international public en visant tout à la fois les sources du droit international (traités, coutumes), ses sujets (Etats, organisations internationales,...), la responsabilité internationale et les mécanismes de règlement des différends.

Objectifs : L'objectif de ce cours est de donner une familiarité d'ensemble avec cette discipline, d'en faire comprendre les ressorts essentiels à tout étudiant et toute étudiante de Licence en droit, même à celles et ceux qui ne se destinent pas à en devenir des spécialistes mais qui se dirigeant vers des carrières apparemment éloignées des perspectives du droit international public, sauront toujours tirer profit de la connaissance de ces notions fondamentales.

Méthode: L'enseignement de cours magistral et de travaux dirigés est complété de nombreux documents et précisions de méthode et de fond disponibles sur l'espace moodle dédié à l'enseignement. L'inscription et la connexion régulière à cet espace moodle est indispensable.

Bibliographie :

- Jean Combacau et Serge Sur, *Droit international public*, LGDJ, Montchrestien, 2019
- Pierre-Marie Dupuy et Yann Kerbrat, *Droit international public*, Dalloz, Précis, 2020
- Patrick Daillier, Alain Pellet, Mathias Forteau et Daniel Müller, *Droit international public*, LGDJ, 2020

*Politique comparée*

*Enseignant chargé du cours magistral*: Jonas Weko, Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche en science politique, docteur en science politique [jonasweko@univ-artois.fr](mailto:jonasweko@univ-artois.fr)

Programme : les différentes manières de faire de la politique dans le monde

Objectifs : l'objectif de ce cours est d'amener les étudiants à décentrer leur regard sur les phénomènes politiques pour les envisager dans leur variété, et à dénaturer ainsi des façons de faire familières qui pourraient paraître évidente. Il permet en cela d'offrir un regard plus informé empiriquement et plus sociologique sur le fonctionnement concret des différents régimes politiques abordés en L1.

Bibliographie indicative (Une bibliographie plus précise sera donnée à chaque chapitre) :

Allal A., Boutaleb A., Vannetez M., *Introduction aux mondes arabes en (r)évolution*, Bruxelles, De Boeck, 2018.

Badie B., Hermet G., *La politique comparée*, Paris, Armand Colin, 2001.

De Waele J.-M., Deloye Y., dir., *Politique comparée*, Larcier, 2018.

Gazibo M., Jenson J., *La politique comparée*, Montréal, PUM, 2004.

Heurtaux J., Zalewski F., *Introduction à l'Europe postcommunisme*, Bruxelles, De Boeck, 2012.

Grossman E., Sauger N., *Introduction aux systèmes politiques nationaux de l'UE*, Bruxelles, De Boeck, 2007.

Marques-Pereira B., Garibay D., *La politique en Amérique latine*, Paris, Armand Colin, 2011.

Meny Y., Surel Y., *Politique comparée*, Paris, Armand Colin, 2009.

Wittersheim E., Ciavolella R., *Introduction à l'anthropologie du politique*, Bruxelles, De Boeck, 2016

*Introduction au droit de l'environnement*

*Enseignant du cours magistral*: Pierre-Jean Baralle

*Enseignant ou Enseignante du cours de travaux dirigés* :

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

*Droit des contrats spéciaux (obligations contractuelles)*

*Enseignant chargé du cours magistral*: David Boulanger

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

*Droit des sociétés*

*Enseignant chargé du cours magistral*: Jérôme Attard, maître de conférences en droit privé, [jerome.attard@univ-artois.fr](mailto:jerome.attard@univ-artois.fr)

Programme : Droit commun (étudié sous forme chronologique : la création, la vie, la fin des sociétés) / Droit spécial (étude des différentes sociétés, essentiellement SARL, SA, SAS et si le temps le permet SNC et SC)

Objectifs :

Bibliographie :

*Droit des relations collectives de travail*

*Enseignant chargé du cours magistral* : Stéphane Michel

*Enseignant ou Enseignante du cours de travaux dirigés* :

Programme :

Objectifs :

Bibliographie :

*Droit matériel de l'Union européenne*

*Enseignant du cours magistral* : Olivier Clerc

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

*Histoire de l'administration*

*Enseignante du cours magistral* : Hélène Duffuler-Vialle, maîtresse de conférences en histoire du droit, [helene.duffuler@univ-artois.fr](mailto:helene.duffuler@univ-artois.fr)

Programme : Ce cours portera sur les trajectoires des institutions administratives françaises au XIXe et XXe siècle avec notamment le développement d'une haute fonction publique, de la notion d'éthique du service public, de la bureaucratie publique et les relations avec les administrés. Les changements politiques seront l'occasion d'observer les continuités ou au contraire les mutations des institutions administratives.

Objectifs : Comprendre les origines et les raisons d'être des institutions administratives contemporaines

Acquérir une solide culture générale juridique en droit public

Mettre en perspective, prendre du recul et avoir un regard critique sur le droit positif

#### *Anglais*

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* : Marc Dutoit, professeur agrégé du secondaire en anglais, [marc.dutoit@univ-artois.fr](mailto:marc.dutoit@univ-artois.fr)

Programme : Renforcement linguistique et pratique orale de la langue à partir de sources documentaires relatives à l'actualité du monde anglo-saxon.

Objectifs : Poursuivre l'entraînement à la prise de parole en vue de la poursuite d'études en master et des épreuves des concours d'entrée aux formations du monde juridique. Permettre la passation des tests de certification en langue anglaise.

Bibliographie : Documents fournis et mis à disposition sur Moodle.

#### *Espagnol*

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* : Anne-Sophie Owczarczak, [asophie.owczarczak@univ-artois.fr](mailto:asophie.owczarczak@univ-artois.fr)

Programme : Pratique de la langue à partir de l'étude de documents authentiques d'actualité

Objectifs : Savoir commenter un document authentique à l'oral, maîtriser la technique de l'entretien en langue étrangère aux concours d'entrée des formations et des professions juridiques

Bibliographie : Non renseignée

#### *Allemand*

*Enseignant du cours de travaux dirigés*: Pierre MAGNUSZEWSKI, enseignant, docteur en études germaniques, docteur en sciences politiques, [pierre.magnuszewski@univ-artois.fr](mailto:pierre.magnuszewski@univ-artois.fr)

Programme : En phase avec l'actualité politique, juridique, sociale...

Objectifs : étudier des documents divers ; être capable de les analyser (de façon exhaustive) ; élargir son horizon ; (ré)apprendre à s'exprimer (oralement principalement), intervenir ; (re)découvrir la grammaire

Bibliographie : documents fournis

#### *Italien*

*Enseignant ou enseignante du cours de travaux dirigés* : Pierre Buisine

Programme : Non renseigné

Objectifs : Non renseignés

Bibliographie : Non renseignée

*Ateliers de recherche d'emploi*

*Enseignante du cours de travaux dirigés :*

Programme : Conférence sur la méthodologie de la rédaction du CV et de la lettre de motivation, conférence sur le savoir-être en entretien, conférence sur la méthodologie de la préparation des concours, conférence sur l'orientation en master

Les conférences peuvent être complétées par des ateliers pratiques en petits groupes.

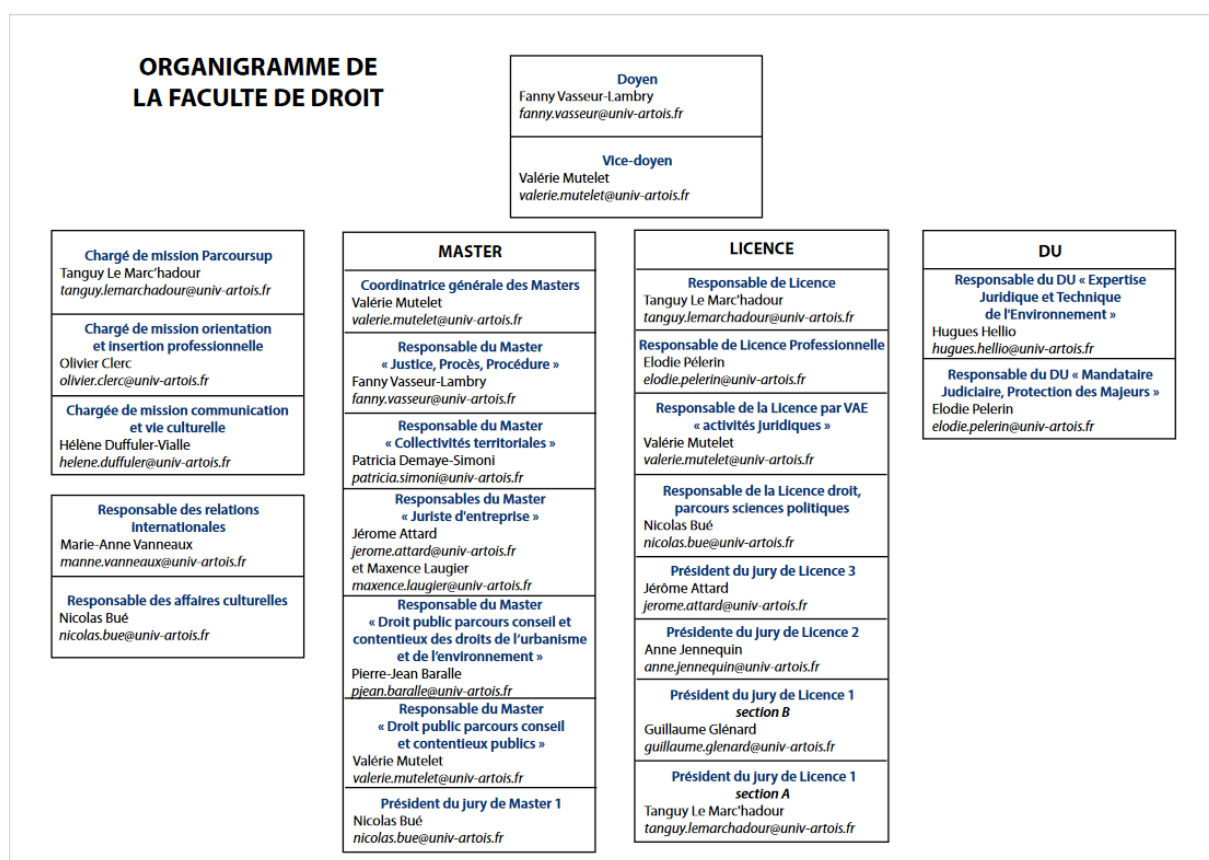
Objectifs : Savoir candidater pour un stage, savoir répondre à une offre d'emploi, maîtriser les outils et méthodes propres à permettre une bonne insertion sur le marché de l'emploi.



## Le calendrier pédagogique 2022-2023

<b>CALENDRIER</b>	<b>LICENCE 1 – 2 -3</b>	<b>MASTER 1</b>
<b>DEBUT DES COURS SEMESTRE IMPAIR</b>	<b>12 SEPTEMBRE 2022</b>	<b>12 SEPTEMBRE 2022</b>
<b>FERMETURE PEDAGOGIQUE</b>	Dimanche 30 OCTOBRE au 6 NOVEMBRE 2022 inclus	Dimanche 30 OCTOBRE au 6 NOVEMBRE 2022 inclus
<b>SEMAINE BLANCHE - REVISIONS</b>	<b>12 au 16 DEC 2022</b>	<b>12 au 16 DEC 2022</b>
<b>FERMETURE</b>	17 DEC 2022 au lundi 02 JANV 2023 inclus	17 DEC 2022 au lundi 02 JANV 2023 inclus
<b>EXAMENS S. IMPAIR</b>	<b>Mardi 03 janvier au samedi 14 janvier 2023</b>	<b>Mardi 03 janvier au samedi 14 janvier 2023</b>
<b>DEBUT DES COURS SEMESTRE PAIR</b>	<b>16 JANV 2023</b>	<b>16 JANV 2023</b>
<b>JURYS EXAMENS IMPAIR</b>	13 et 14 FEV 2023	13 et 14 FEV 2023
<b>FERMETURE PEDAGOGIQUE</b>	<b>DIMANCHE 19 FEV au 26 FEV 2023</b>	<b>DIMANCHE 19 FEV au 26 FEV 2023</b>
<b>REVISIONS</b>	17 au 23 AVRIL 2023	17 au 23 AVRIL 2023
<b>EXAMENS S. PAIR</b>	<b>24 au 29 AVRIL 2023 Puis Du 02 au 06 MAI 2023</b>	<b>24 au 29 AVRIL 2023 Puis Du 02 au 06 MAI 2023</b>
<b>FERMETURE</b>	<b>18 au 21 MAI 2023</b>	<b>18 au 21 MAI 2023</b>
<b>JURYS EXAMENS PAIR</b>	30 et 31 MAI 2023	30 et 31 MAI 2023
<b>RATTRAPAGES</b>	<b>16 et 17 JUIN 19 au 24 JUIN 26 JUIN au 1<sup>er</sup> JUILLET 2023</b>	<b>16 et 17 JUIN 19 au 24 JUIN 26 JUIN au 1<sup>er</sup> JUILLET 2023</b>
<b>JURYS FIN D'ANNEE</b>	12 et 13 JUILLET 2023	12 et 13 JUILLET 2023

## La gouvernance de la Faculté de droit de Douai



L'avis des étudiants et des étudiantes compte ! Ils peuvent participer à la vie politique de l'université en siégeant dans les différents conseils et commissions, ou en votant pour leurs représentants et représentantes.

Le conseil de la faculté de droit délibère sur les créations de formations, les programmes des formations, les modalités de contrôle des connaissances, etc. Ces propositions sont ensuite soumises aux conseils de l'université.

Sept étudiants et étudiantes titulaires sont élus au Conseil de faculté, ainsi que 4 suppléants et suppléantes.

Au niveau de l'Université, tous les deux ans, des élections ont lieu où chaque étudiant et étudiante inscrit peut se présenter aux élections des conseils centraux.

■ Le Conseil d'Administration (CA) : instance décisionnelle de l'université, il détermine la politique de l'Établissement, vote le budget, approuve les comptes. Il fixe la répartition des emplois dans l'université et approuve le contrat d'établissement → 6 sièges pour les étudiants et les étudiantes.

■ Le Conseil académique (CAC) donne son avis ou émet des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation, etc. Il est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés

universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiants et étudiantes. Il exerce le pouvoir disciplinaire. Il élit le vice-président étudiant ou la vice-présidente étudiante.

Il comprend deux commissions :

■ La Commission de la Formation et de la Vie universitaire (CFVU) est consultée sur les programmes des formations, arrête les modalités d'examens et toutes les mesures visant à favoriser la vie et la réussite des étudiants et des étudiantes (sport, culture, vie associative, etc.). →16 sièges pour les étudiants et les étudiantes.

■ La Commission recherche (CR) : elle répartit l'enveloppe des moyens destinés à la recherche et fixe les règles de fonctionnement des laboratoires → 5 sièges pour les étudiants et les étudiantes.

## La bibliothèque universitaire (BU)

Conservateur en chef – politique documentaire et acquisition en droit et sciences politiques :

**Frédéric WATRELOT**

Accueil de la BU : 03 27 94 50 91.

Située au cœur du campus juridique de l'Université d'Artois, la Bibliothèque de Droit & Sciences politiques de Douai propose aux étudiants et étudiantes ainsi qu'aux enseignants et aux enseignantes de la Faculté de Droit une offre documentaire riche et variée (livres, revues, bases de données en ligne avec accès distant) constamment mise à jour et adaptée aux besoins des différents cursus et axes de recherche.

**La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.**

La BU de Douai propose 248 places réparties sur 2 niveaux.

- Au rez-de-chaussée (niveau de l'accueil et de la mezzanine), vous trouverez :
  - Les livres en accès libre disponibles pour le prêt à domicile (manuels, traités et codes, publications et travaux des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, ouvrages de préparation aux concours, nouveautés...)
  - Les titres des collections "Que sais-je ?" et "Repères" disponibles pour le prêt, regroupés dans 2 tours à livres (cote QSJ)
  - 1 scanner disponible sur demande et contre dépôt de la carte d'étudiant ou d'étudiante pour une utilisation sur place uniquement
  - 1 poste de consultation du portail documentaire et du catalogue Vidoc
  
- Au rez-de-jardin (niveau bas), vous trouverez :

- Les revues ("périodiques") classées par ordre alphabétique de titre (exclues du prêt sauf exception), dont les numéros isolés ou spécimens (cote SPE)
- Les ouvrages de référence en accès libre (exclus du prêt sauf exception) : dictionnaires, encyclopédies, lexiques et répertoires ("usuels"), grammaires et dictionnaires de langues (cote US)
- Un espace dédié à la recherche qui rassemble sous la mezzanine les actes de colloques (cote ACT), les mélanges (cote MEL) et les thèses éditées (cote TH) (les thèses originales ainsi que les manuels et codes anciens originaux ou réédités en fac-similés (cote DA) sont conservés dans le magasin et sont disponibles sur demande)
- Le fonds de culture générale (cote CG)
- La grande salle de lecture
- 3 salles de travail en groupe (1 salle de 8 places, 2 salles de 4 places) équipées de téléviseurs et de tableaux blancs
- 1 espace cluster ouvert de 12 places équipées de prises informatiques sur colonnes et isolées de la salle générale par des cloisons phoniques
- 1 *learning lab* dédié à l'innovation pédagogique, équipé d'un téléviseur et d'un tableau blanc (12 places modulables)
- 2 espaces informatiques (7 postes accessibles sur authentification)
- 2 espaces aménagés avec chauffeuses et tables basses pour la lecture de la presse, des actualités culturelles ou des revues et ouvrages du fonds de culture générale
- Le local des 2 photocopieurs et de la station d'impression
- 1 lecteur-numériseur de microfiches (reproduction des thèses soutenues en Droit en France de 1991 à 2015)
- 1 poste de consultation du portail documentaire et du catalogue Vidoc

### Conditions générales de prêt

Étudiant et étudiante en Licence, en IUT ou en DAEU	10 documents pour 28 jours	Prêt renouvelable 1 fois pour 28 jours
Étudiant et étudiante en Master, Doctorant et doctorante	15 documents pour 28 jours	Prêt renouvelable 3 fois pour 28 jours
Enseignant et enseignante de l'Université d'Artois	15 documents pour 28 jours	Prêt renouvelable

		3 fois pour 28 jours
Lecteur/ lectrice autorisé	10 documents pour 28 jours	Prêt renouvelable 1 fois pour 28 jours

## La restauration

Le restaurant universitaire situé au sein du pôle de la Faculté de droit de Douai est ouvert du lundi au vendredi de 11h15 à 13h30, il propose une restauration traditionnelle à savoir un plateau à choix multiple selon la formule : 1 plat principal accompagné de 3 périphériques (entrées ou desserts au choix), pour 3,30 €.

03 27 71 32 90

## La santé

Permanence d'Emmanuelle Herchy, infirmière, le jeudi, au RDC de la maison des étudiants et des étudiantes du pôle de la Faculté de droit de Douai (Tél. 03 27 94 50 79, [emmanuelle.herchy@univ-artois.fr](mailto:emmanuelle.herchy@univ-artois.fr)).

Madame Herchy reçoit, informe, oriente et effectue les soins. Les informations restent confidentielles.

- Examens de santé au cours de la licence
- Premiers soins, urgences
- Vaccinations sur rendez-vous (conseils aux voyageurs)
- Contraception : renouvellement d'une pilule
- Aide au sevrage tabagique

Diverses actions de préventions sont organisées :

- Don du sang
- Dépistage visuel, auditif et du diabète
- Prévention des risques en milieux festifs (addictions, sécurisé routière, sexualité...)  
Dépistage du VIH et des Infections sexuellement transmissibles (ISF)
- Semaine de la sécurité routière

Une consultation d'aide psychologique est organisée les jeudis des semaines impaires par Madame Papi au RDC de la maison des étudiants et des étudiantes, pour prendre rendez-vous vous pouvez contacter le 03.21.60.60.29, secrétariat du SSU à Arras).

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le docteur de l'Université à Arras, en appelant le secrétariat du SSU : 03.21.60.60.29, pour diverses raisons :

- Aménagements en cas de handicap ou d'incapacités temporaires
- Prescription et renouvellement de contraception
- Vaccinations sur rendez-vous
- Ordonnances pour dépistage de HIV et d'Infections sexuellement transmissibles (IST)

Il existe un système d'étudiants et étudiantes relais santé, coordonné par Madame Da Silva Cruz, joignable au 03 21 60 38 38 (sauf le jeudi).

### Études et handicap

Vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez demander un aménagement de vos conditions d'études et/ou d'exams, voici les démarches à suivre :

1. Entretien avec la Mission Handicap (Céline Decodts, 03.21.60.37.34, [celine.decodts@univ-artois.fr](mailto:celine.decodts@univ-artois.fr), [handi-artois@univ-artois.fr](mailto:handi-artois@univ-artois.fr))

↓

2. Rendez-vous avec le médecin du Service de Santé Universitaire (03.21.60.60.29)

↓

3. Définition du Plan d'Accompagnement de l'Étudiant en situation de Handicap (PAEH)

↓

4. Décision d'aménagement rendue par la Vice-Présidente de la Vie étudiante, Madame Caby ([isabelle.caby@univ-artois.fr](mailto:isabelle.caby@univ-artois.fr))

↓

5. Mise en œuvre des aménagements par la Mission Handicap et le département de formation

## Le sport

**Responsable** : Anne LEJOT, [anne.lejot@univ-artois.fr](mailto:anne.lejot@univ-artois.fr)

Association loi 1901, l'ASU Artois a pour objectifs d'**organiser et de promouvoir la pratique des activités physiques et sportives de compétition**. Elle est affiliée à la **FFSU** (Fédération française du Sport Universitaire), ce qui permet aux étudiants et étudiantes inscrits de participer aux **compétitions universitaires régionales et interrégionales organisées par le CRSU** (Comité régional du sport universitaire) de l'académie de Lille, qualificatives pour les **championnats de France FFSU** en fonction des résultats.

Les activités les plus souvent représentées sont les **sports collectifs** (basketball, football, handball, rugby et volleyball, masculin et féminin), mais aussi **individuels** (athlétisme/cross, badminton, boxe,

course d'orientation, danse, escalade, gymnastique artistique, judo/lutte, natation, tennis/tennis de table, etc.). Elles sont toutes en majorité encadrées par un **enseignant d'EPS de la Faculté des Sports et de l'Éducation physique de Liévin**, chargé de la préparation et du suivi des compétitions.

En **septembre**, l'ASU Artois, autour d'un **événement festif et convivial**, met à l'honneur et récompense les sportifs ayant réalisé les meilleurs résultats au cours de la saison précédente, notamment pour les podiums obtenus à une phase finale d'un championnat de France. L'**adhésion à l'ASU Artois** permet d'obtenir une **licence de la Fédération française du Sport universitaire**.

Les étudiants et étudiantes de l'université d'Artois peuvent prétendre au **statut d'étudiant sportif ou d'étudiante sportive de haut niveau ou de bon niveau**, pour cela, consultez la procédure pour obtenir le statut d'étudiant ou d'étudiantes de haut ou de bon niveau : <http://www.univ-artois.fr/sites/default/files/2021-09/shn-sbn.pdf>

**Les activités physiques et sportives (APS) :**

► **Inscriptions :**

→ L'inscription aux activités sportives est **OBLIGATOIRE** et s'effectue directement en ligne : [S'inscrire ICI](#)

► **Plannings des Activités sportives proposées aux étudiants et étudiantes et aux personnels dans les locaux de la faculté de droit de Douai**

<b>PLANNING DES ACTIVITES SPORTIVES - DOUAI</b> <b>A PARTIR DU 2 MAI 2022</b> Responsable pédagogique : Anne LEJOT Inscription obligatoire sur ATLAS : <a href="https://atlas.univ-artois.fr">https://atlas.univ-artois.fr</a>					
JOUR	ACTIVITE	HORAIRES	LIEU	ENSEIGNANT	Créneau étudiants ou personnels
MARDI	Yoga	12h30 - 13h30	Salle des conseils - Faculté - Douai	Anne LEJOT	PERSONNELS
MARDI	Yoga/pilates/stretching	18h00-19h00	Salle des conseils - Faculté - Douai	Anne LEJOT	ETUDIANTS

Les cours indiqués "ETUDIANTS" sont accessibles aux étudiants et personnels.

Les cours indiqués "PERSONNELS" sont exclusivement réservés aux personnels.

► **Bonus pour les étudiants et les étudiantes**

Les Activités sportives sont ouvertes à tous les étudiants et à toutes les étudiantes, quel que soit leur niveau de pratique et peuvent donner lieu à une notation BONUS SPORT pour les Licences.

Note /20	% de bonus	Note /20	% de bonus
20	5%	15	2,5%

19	4,5%	14	2%
18	4%	13	1,5%
17	3,5%	12	1%
16	3%	11	0,5%

### Manifestations sportives, stages et ateliers :

La **nuite du fitness**, la **soirée bien-être**, "**Kohlainta**", les **tournois** de futsal, de basket et de volley, etc. ponctuent l'année universitaire et permettent aux étudiants et étudiantes et aux personnels de participer à la vie sportive de l'université.

Des stages et des ateliers de pratiques sportives sont mis en place chaque année.

Les inscriptions aux événements s'effectuent en ligne :  
 → <https://evenements.univ-artois.fr/o/4>

## La culture

Chargée de mission pour la faculté de droit : Hélène Duffuler-Vialle, [helene.duffuler@univ-artois.fr](mailto:helene.duffuler@univ-artois.fr)

Responsable du service culturel de l'Université d'Artois : Laurence Buthod, [laurence.buthod@univ-artois.fr](mailto:laurence.buthod@univ-artois.fr)

Étudiantes relais du service culturel pour la faculté de droit : Kamila Kere ( [kamila\\_kere@ens.univ-artois.fr](mailto:kamila_kere@ens.univ-artois.fr) ) et Adèle Rykaczewski ( [adele.rykaczewski@ens.univ-artois.fr](mailto:adele.rykaczewski@ens.univ-artois.fr) ).

### Le cycle Ciné-Droit

**Assistez à des projections suivies d'un éclairage et d'un débat sur des thématiques juridiques avec des enseignants de la faculté de droit de Douai et des professionnels du monde juridique. Le cycle ciné-droit est organisé avec le service vie culturelle et associative de l'université.**

→ Entrée gratuite sur réservation pour les personnels et les étudiants et étudiantes de l'université (réservation prochainement disponible).

- **SYMPATHIE POUR LE DIABLE** (FRA, CAN, BEL, 2019, 1h40) de Guillaume de Fontenay

Mercredi 12 octobre 2022 à 20h

➔ *Sur la thématique du récit de guerre et son traitement médiatique*

Sarajevo, novembre 92, sept mois après le début du siège.

Le reporter de guerre Paul Marchand nous plonge dans les entrailles d'un conflit fratricide, sous le regard impassible de la communauté internationale. Entre son objectivité journalistique, le sentiment d'impuissance et un certain sens du devoir face à l'horreur, il devra prendre parti.



Intervenants : Tanguy Le Marc'Hadour, maître de conférences en histoire du droit et Hugues Hedio, professeur en droit public

- **LA VRAIE FAMILLE** (FRA, 1h42, 2022) de Fabien Gorgeart

Jeudi 17 novembre 2022 à 20h

➔ *Sur le droit de la famille et les enfants placés*

Anna, 34 ans, vit avec son mari, ses deux petits garçons et Simon, un enfant placé chez eux par l'Assistance sociale depuis l'âge de 18 mois, qui a désormais 6 ans. Un jour, le père biologique de Simon exprime le désir de récupérer la garde de son fils. C'est un déchirement pour Anna, qui ne peut se résoudre à laisser partir celui qui l'a toujours appelée « Maman ».

Intervenantes : Fanny Vasseur-Lambry, maître de conférences en droit privé et Eve Richard, juge des enfants à Arras

- **GIRL** de Lukhas Dhont (BEL, 2018, 1h45)

Mercredi 30 novembre 2022 à 20h

➔ *Sur les droits des personnes transgenres, à l'autodétermination du genre et de l'identité, l'autonomie corporelle et les questions médicales liées au processus de la transition du genre*

➔ *En écho avec la programmation de la scène nationale du spectacle "Je suis une sirène" de la Cie La Ponctuelle en novembre sur la question du genre.*

Lara, 15 ans, rêve de devenir danseuse étoile. Avec le soutien de son père, elle se lance à corps perdu dans cette quête d'absolu. Mais ce corps ne se plie pas si facilement à la discipline que lui impose Lara, car celle-ci est née garçon.

Intervenantes : Anne Jennequin, maîtresse de conférences en droit public et Prune Decoux, docteure qualifiée en histoire du droit, Postdoctorante du projet ANR HLJPGenre

- **L'ÉVÈNEMENT** de Audrey Diwan (FRA, 2021, 1h40)

Jeudi 26 janvier 2023 à 20h

➔ *Sur le droit à l'avortement*

D'après le roman d'Annie Ernaux.

France, 1963. Anne, étudiante prometteuse, tombe enceinte. Elle décide d'avorter, prête à tout pour disposer de son corps et de son avenir. Elle s'engage seule dans une course contre la montre, bravant la loi. Les examens approchent, son ventre s'arrondit.

Intervenantes : Hélène Duffuler-Vialle, maîtresse de conférences en Histoire du droit et Astrid Montigny, doctorante en droit privé

- **ROUGE** de Farid Bentoumi (BEL, FRA, 1h28, 2019)

Jeudi 2 mars 2023 à 20h

➔ *Sur la thématique santé et environnement, la protection des travailleurs, un système paternaliste, une histoire familiale.*

➔ *À l'université, proposé en lien avec le Printemps durable*

Nour vient d'être embauchée comme infirmière dans l'usine chimique où travaille son père, délégué syndical et pivot de l'entreprise depuis toujours.

Alors que l'usine est en plein contrôle sanitaire, une journaliste mène l'enquête sur la gestion des déchets. Les deux jeunes femmes vont peu à peu découvrir que cette usine, pilier de l'économie locale, cache bien des secrets. Entre mensonges sur les rejets polluants, dossiers médicaux trafiqués ou accidents dissimulés, Nour va devoir choisir : se taire ou trahir son père pour faire éclater la vérité.

Intervenante : Corinne Robaczewski, professeure en droit privé

- **L'ORDRE ET LA MORALE** de Matthieu Kassovitz (FRA, 2011, 2h16) de Matthieu Kassovitz

Mercredi 29 mars 2023 à 20h

➔ *Sur les statuts juridiques particuliers des DROM, les processus de maintien de l'ordre qui relèvent du néocolonialisme, censure politique sur des œuvres d'art, revendication de l'indépendance. En écho aux divers référendums sur l'autodétermination des habitants de la Nouvelle-Calédonie (2008, 2020, 2021).*

Avril 1988, île d'Ouvéa, Nouvelle-Calédonie. 30 gendarmes retenus en otage par un groupe d'indépendantistes kanaks. 300 militaires envoyés depuis la France pour rétablir l'ordre. 2 hommes face à face : Philippe Legorjus, capitaine du GIGN et Alphonse Dianou, chef des preneurs d'otages. À travers des valeurs communes, ils vont tenter de faire triompher le dialogue. Mais en pleine période d'élection présidentielle, lorsque les enjeux sont politiques, l'ordre n'est pas toujours dicté par la morale...

Intervenants : Nicolas Bué, professeur en science politique et Hugues Hellio, professeur en droit public

## [Le Bonus Culture](#)

Ce Bonus est réservé aux étudiants et étudiantes de Licence 2 et Licence 3. Il est organisé par la Faculté de droit en partenariat avec le service de la vie culturelle et associative de l'Université d'Artois et Tandem, Scène nationale.

Une réunion de présentation du parcours aura lieu lors de la prérentrée, **le mercredi 7 septembre à 13h à la faculté de droit.**

### **Programme prévisionnel :**

Mercredi 19 octobre 20h30 – Théâtre d'Arras : *Mes parents*, Mohamed el Khatib (navette au départ de l'Hippodrome de Douai à 19h30)

Mercredi 23 novembre 19h30 – Hippodrome de Douai : *Tomorrow is the best day of my life*, Yara Bou Nassar

Judi 2 février 19h30 – Hippodrome de Douai : *Dom Juan* de David Bobbée

Judi 16 février 19h-21h – Hippodrome de Douai : visite guidée du bâtiment et échanges autour des spectacles et de la conception des restitutions

Mardi 9 mai 16h-20h – Hippodrome de Douai : répétitions des restitutions avec l'aide de membres de l'équipe du TANDEM

Jeudi 11 mai à partir de 9h – Hippodrome de Douai : restitution

À l'issue de la restitution, une note discutée entre les membres du jury vous sera attribuée et figurera sur votre relevé de notes du semestre 4 pour les étudiants et étudiantes en Licence 2 et du semestre 6 en Licence 3.

## Les ateliers théâtre

Ateliers organisés les lundis de 13h à 15h à la Faculté de droit de Douai et ouverts à tous les étudiants et toutes les étudiantes de la faculté sur inscription.

Une séance d'essai est organisée pour chaque niveau d'étude

- Le lundi 12 septembre pour les L3
- Le lundi 19 septembre pour les L2
- Le lundi 3 octobre pour les L1

Ensuite les ateliers auront lieu tous les lundis.

La restitution de l'atelier théâtre aura lieu le 27 mars 2023.

Ces ateliers sont pensés dans une complémentarité avec la formation en droit pour aider à la maîtrise de la prise de parole en public. Une restitution est prévue en fin d'année.

En parallèle de ces ateliers, les étudiants et les étudiantes souhaitant participer aux concours d'éloquence organisés par la Faculté de droit dans le cadre de la Nuit du droit (4 octobre) et de la Fête du droit (au mois de mars), au Concours Cassin et au procès fictif bénéficieront d'un accompagnement dans la préparation de ces événements par des comédiens professionnels.

## Les événements de la Faculté

La Nuit du droit, le 4 octobre 2022

La Nuit du droit est un événement culturel annuel créé en 2017 dans le but de sensibiliser le grand public aux principes et aux métiers du droit. Partout en France des manifestations ouvertes au public sont organisées sur le droit.

À Douai, un partenariat existe depuis 2018 entre la Faculté de droit, le Barreau, la Cour d'appel et la Cour administrative d'appel pour organiser cette manifestation.

Cette année le thème retenu porte sur « La justice d'aujourd'hui et de demain ».

Une visite des lieux de justice douaisiens sera proposée le 4 octobre à partir de 18h, à savoir la visite du Parlement de Flandres (la Cour d'appel et le tribunal judiciaire) et de l'hôtel d'Aoust (la Cour administrative d'appel), elle sera animée par des magistrats et magistrates et des avocats et avocates.

Ensuite, à 20h, une table ronde est organisée à la Faculté de droit de Douai sur le thème « **La justice de demain : une justice digitale, une justice encore humaine ?** ». Trois thèmes seront abordés. Le premier « Comprendre les décisions de justice », le deuxième « Diffuser les décisions de justice » et le troisième exploiter les données de justice, avec Madame Ghislaine BOROT (Présidente de la 3e

chambre de la cour administrative d'appel de Douai), maître Philippe DELAHAY, Bâtonnier au Barreau de Douai) Monsieur Stéphane EUSTACHE (Magistrat à la Cour administrative d'appel de Douai), Madame Nathalie NEVEJANS (maître de conférences HDR à la faculté de droit de Douai-Titulaire de la Chaire IA Responsable-Droit et éthique en Intelligence artificielle), Madame Sophie TUFFREAU (Magistrate à la Cour d'appel de Douai).

Un **concours d'éloquence** ouvert à tous les étudiants et toutes les étudiantes de la faculté est organisé. Après une phase de présélection qui aura lieu le 3 octobre à 13h, les cinq finalistes se produiront devant un jury prestigieux composé de Madame Nathalie Massias, Conseillère d'État, Présidente de la Cour administrative d'appel, Monsieur Jean Seither, Conseiller à la Cour de cassation, Premier président de la Cour d'appel de Douai, Monsieur Frédéric Fèvre, Avocat général à la Cour de cassation, Procureur général près la Cour d'appel de Douai, Madame Anne Seulin, Présidente de la 2e chambre de la Cour administrative d'appel de Douai, Monsieur Samuel Tillie, Président du tribunal judiciaire de Douai, Monsieur Frédéric Fourtoy, Procureur de la République du tribunal judiciaire de Douai, maître Patrick Delahay, Bâtonnier du Barreau de Douai, maître Églantine Boulogne-Campbell, Vice-bâtonnière du Barreau de Douai et Madame Fanny VASSEUR-LAMBRY, Doyen de la Faculté de droit de Douai.

Au-delà du prestige de ce concours, la lauréate ou le lauréat bénéficiera de trois stages privilégiés au sein de la Cour d'appel de Douai, de la Cour administrative d'appel et en cabinet d'avocat auprès du bâtonnier. N'hésitez pas à participer. Des étudiantes de première et deuxième année ont déjà gagné ce concours.

### La fête du droit

Chaque année la Conférence des Doyens des Facultés de droit organise la Fête du droit en mars en choisissant un thème spécifique en lien avec le droit. Cette manifestation est reçue chaque année dans une Faculté de droit différente, en général la ville du lauréat ou de la lauréate de l'année précédente. En 2023, et pour la première fois, la Fête du droit est organisée à la Faculté de droit de Douai. Nous accueillerons donc les doyens et doyennes des Facultés de droit et leurs candidats et candidates venus de toute la France.

Le thème retenu est « Corps et droit ».

Après une phase de présélection devant des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses de la Faculté, la lauréate ou le lauréat concourra donc lors d'une seconde phase de présélection devant des jurys composés de doyens et doyennes des Facultés de droit.

Les cinq finalistes se produiront lors de la soirée de gala devant un prestigieux jury.

1<sup>er</sup> prix : 1 000 euros, 2<sup>e</sup> prix : 500 euros, 3<sup>e</sup> prix : 300 euros.

### Le concours Cassin

Créé en 1984, ce concours européen de plaidoiries est une compétition francophone, fondée sur la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme. Au cours des années, il est devenu le concours le plus renommé dans le domaine du droit européen des droits de l'Homme. Il donne la possibilité aux étudiants et étudiantes venant du monde entier de s'affronter lors d'un procès fictif. Le but est de promouvoir les droits de l'Homme au sein des Universités ainsi que de rendre un hommage à René Cassin, fondateur de la Fondation René Cassin et défenseur des droits de l'homme.

La Faculté de droit Alexis de Tocqueville participe depuis 7 années dorénavant à ce prestigieux concours. L'équipe est composée de deux plaideurs ou plaideuses et d'un conseiller ou d'une conseillère juridique et est accompagnée d'une seconde équipe d'entraînement. Ce travail permet une véritable spécialisation et une expérience unique dans un cursus universitaire. Des auditions se dérouleront en septembre afin de déterminer les membres des équipes.

Astrid Montigny ([astrid.montigny@univ-artois.fr](mailto:astrid.montigny@univ-artois.fr)) coordonne avec les candidats et candidates de l'année précédente ce concours.

Plusieurs réunions d'information seront organisées dès la rentrée.

### Le procès fictif

Tous les ans, les enseignantes de la faculté Astrid Montigny ([astrid.montigny@univ-artois.fr](mailto:astrid.montigny@univ-artois.fr)) et Carole Thueux ([carole.thueux@univ-artois.fr](mailto:carole.thueux@univ-artois.fr)) organisent un procès fictif avec les étudiants et les étudiantes volontaires, temps fort de la faculté de droit. En 2021-2022, le thème choisi avait été *La servante écarlate*. Le procès a été filmé et le lien est accessible : <https://www.youtube.com/watch?v=RHWTLR34gHO>

Pour cette nouvelle année universitaire, le procès fictif choisi est celui de Jon Snow (Game of thrones) : après avoir été banni du royaume des sept couronnes pour le meurtre de Daenerys Targaryen, Jon Snow a décidé de faire appel de sa sentence. Il s'agira alors d'organiser sa défense et de revenir sur tous les événements ayant conduit à la fin tragique de Daenerys tout en respectant les standards du procès français.

Les intervenants et intervenantes des cours de théâtre aideront à l'organisation de cette manifestation.

## L'international

Responsable des relations internationales pour la Faculté de droit : **Marie-Anne VANNEAUX** ([manne.vanneaux@univ-artois.fr](mailto:manne.vanneaux@univ-artois.fr))

### Accueil des étudiants et étudiantes internationaux

Concernant l'accueil des étudiantes et étudiants individuels, les bureaux se situent à la Maison de l'étudiant et l'étudiante à Arras (03 21 60 61 94 / 07 52 60 80 30).

### Études à l'étranger

À la faculté de droit de l'Université d'Artois, il est possible d'effectuer une mobilité internationale dans le cadre de son parcours.

En effet vous pouvez partir étudier dans une université étrangère partenaire de l'Université d'Artois, partir en stage à l'étranger ou bien encore faire de l'assistantat de français à l'étranger.

## Mobilités possibles 2022/2023 - Faculté de Droit

**Coordinateur Relations Internationales : Marie-Anne VANNEAUX**  
(manne.vanneaux@univ-artois.fr)

PROGRAMME		PAYS	VILLE	ETABLISSEMENT	Code Erasmus	Niveaux de langues minimums recommandés ou requis	Niveaux	Nombre de places	Durée
ERASMUS+ Etudes	Espagne	Salamanca	Universidad de Salamanca Candidature: janvier dernier délai pour toute période de mobilité	E SALAMAN02	Espagnol B1	L, M	4	année universitaire	
	Espagne	Madrid	Universidad Complutense de Madrid	E MADRID03	Espagnol B1	L, M	2	année universitaire	
	Italie	Cosenza	Universita della Calabria	I COSENZA01	Italien B1	M	4	année universitaire	
		Modena	Universita degli studi di Modena e Reggio Emilia	I MODENA01	Italien B1 / Anglais / Français	L, M	3	semestre	
	Pologne	Wroclaw	Uniwersytet Wroclawski	PL WROCLAW01	Anglais B2	L, M	2	année universitaire	
Double Diplôme (possible statut Erasmus+ études)	Italie	Cosenza	Universita della Calabria	I COSENZA01	Italien B1	M1 + M2	4	S2 + S3	
BCI	Canada	X	1 des universités québécoises du réseau BCI candidature: janvier dernier délai pour toute période de mobilité	x	Bishop's University : Anglais B2 (certifié)	L, M	sélection par l'université d'accueil	semestre / année universitaire	
CONVENTION BILATÉRALE	Canada	Sherbrooke	Université de Sherbrooke	x	Français	L3, M	4 x semestre ou 2 x année universitaire		

**LEGENDE NIVEAUX D'ETUDES** : L = Licence / M = Master

Pour l'Universidad de Salamanca (Espagne): candidature pour le 1er semestre ou 2e semestre ou l'année obligatoirement au 31 janvier de l'année universitaire précédente.

Pour le Canada: l'Université de Sherbrooke existant en Convention bilatérale ne peut pas être choisie dans le programme BCI par les candidats.

Quelles sont les conditions pour réaliser ce séjour d'étude à l'étranger : avoir achevé une 1re année d'études à temps plein à l'Université d'Artois et y être inscrit dans le même cursus l'année de la mobilité ; maîtriser la langue d'enseignement de l'établissement d'accueil ; posséder un dossier académique solide ; satisfaire aux exigences imposées par l'Université d'Artois, ainsi que par le programme d'échange et établissement d'accueil de votre choix ; acquitter les frais d'inscription à l'Université d'Artois et non à l'université d'accueil ; obtenir auprès de votre coordinateur l'approbation du choix de cours que vous comptez suivre dans l'établissement d'accueil ; suivre les cours et passer les examens approuvés par l'Université d'Artois dans l'établissement d'accueil, puis obtenir la reconnaissance par l'Université d'Artois des notes et crédits validés dans l'établissement d'accueil ; assumer les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et d'assurance.

Des aides financières sont possibles, pour réaliser un séjour d'étude ou un stage à l'étranger :

- Aide à la Mobilité internationale (AMI)

Les étudiants ou étudiantes concernés sont celles et ceux qui bénéficient d'une bourse sur critères sociaux (bourse nationale du CROUS) ou qui sont allocataires de l'aide d'urgence annuelle du CROUS (se cumule avec ces bourses). S'il s'agit d'un stage, celui-ci doit être prévu et validé par des crédits ECTS dans la formation de l'Université d'Artois. La durée des études ou du stage à l'étranger doit être de 2

mois minimum à 9 mois maximum (plusieurs attributions sont possibles jusqu'à 9 mois au total). L'aide est de 400€ / mois de mobilité.

- Dispositif Bourse de Mobilité internationale du Conseil Régional Hauts-de-France: La "bourse Mermoz"

La Région active la "bourse Mermoz" pour encourager les étudiants et étudiantes des Hauts-de-France à effectuer des études et stages à l'étranger.

La mobilité à l'étranger doit être faite de façon continue dans le même pays et dans un seul établissement d'accueil. La durée de financement est de 4 à 26 semaines pour un séjour d'études et de 12 à 26 semaines pour un stage. Une seule attribution est possible au cours du cursus universitaire. Sont inéligibles les étudiants et étudiantes en Formation continue, les étudiants et étudiantes étrangers domiciliés en France depuis moins de 2 ans consécutifs à la date de début de la mobilité, les étudiants en année de césure aux dates de la mobilité, les étudiants et étudiantes bénéficiaires de la bourse de mobilité d'une autre région, les étudiants et étudiantes non boursiers sur critères sociaux partant en stage bénéficiant d'une rémunération de plus de 230€/semaine ou logés+nourris (étudiants et étudiantes boursiers sur critères sociaux uniquement éligibles au forfait voyage dans ce cas). Le pays d'accueil doit être différent de la nationalité de l'étudiant ou étudiante.

Le montant du financement dépend du Quotient familial du foyer fiscal de l'étudiant ou étudiante. Un forfait de voyage de 300€ est également attribué aux étudiants et étudiantes boursiers sur critères sociaux concernés.

Tout candidat à la bourse Mermoz doit obligatoirement déposer sa demande auprès du Service des Relations internationales de l'Université d'Artois AVANT de déposer une quelconque demande sur la plateforme Mermoz du Conseil Régional, ceci dans le cadre du calendrier de dépôt des demandes de financements pour une mobilité internationale. Les candidatures sont examinées en Comité d'Attribution des Bourses de mobilité (CAB) de l'Université d'Artois qui lui seul peut autoriser un étudiant ou une étudiante à être candidat ou candidate officiel à la bourse Mermoz auprès du Conseil Régional. Une demande non déposée auprès de l'Université d'Artois et non examinée en CAB ne pourra en aucun cas être validée.

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=MERMOZ22>

NB: Pour l'année 2022/2023, l'Université d'Artois n'attribue pas de manière cumulée l'Aide à la Mobilité internationale et la bourse Mermoz à un même candidat.

Le candidat est orienté vers l'un ou l'autre des dispositifs par le Comité d'Attribution de Bourses de mobilité sur la base des diverses demandes de financements formulées dans son dossier.

- Programme Erasmus +
  - Études

Les étudiantes et étudiants doivent être sélectionnés pour partir avec le programme Erasmus+ études, les étudiants et étudiantes partant dans leur pays d'origine ne sont pas prioritaires.

La bourse Erasmus+ peut être perçue plusieurs fois au cours du cursus universitaire à raison de 12 mois maximum par cycle d'études (LMD), pour une durée de 2 mois minimum de date à date (90 jours minimum) et 12 mois maximum. Le montant mensuel de bourse déterminé en fonction du pays d'accueil, selon 3 groupes de pays :

Groupe de pays	Pays de destination	Montant mobilité d'études
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	310 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Malte	260 €
Groupe 3	Croatie, Tchéquie, Slovaquie, Turquie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Serbie, Macédoine du Nord	200 €

La décision d'Allocation et du montant sont déterminés annuellement par le Comité d'Attribution des Bourses de Mobilité.

**NB Erasmus+ MIC:** Les étudiants et étudiantes sélectionnés pour un départ en programme Erasmus+ Mobilité internationale de Crédits en 2022/2023 sont concernés par "l'Allocation Erasmus+ études MIC" dont les détails sont présentés dans la plaquette sur la [Mobilité internationale de Crédits mobilité sortante](#).

À partir de 2022/2023, des compléments financiers existent pour les étudiants et étudiantes ayant moins d'opportunités (complément mensuel pour des situations spécifiques identifiées par le Service des Relations internationales), utilisateurs de moyens de transport écoresponsables (complément forfaitaire, facultatif selon disponibilité des fonds).

- Stage

Vous pouvez effectuer une demande Erasmus+ stage pour un stage à partir du 23/06/2022 au titre de l'année universitaire 2022/2023, selon les modalités précisées dans la [procédure de demande de financements](#) et selon le calendrier de demande de financements pour la mobilité internationale.

Notez bien que les dates limites de demande pour ce financement dépendent entièrement des dates de séjour en mobilité de stage (date de début de stage en particulier). Les attributions se font toujours dans la limite de l'enveloppe financière disponible.

Les conditions pour bénéficier de ce dispositif sont d'effectuer un stage dans un des 32 pays suivants : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni (sous-réserve post-Brexit), Serbie, Slovaquie, Suède, République tchèque et Turquie (NB Turquie: tous départs suspendus jusqu'à nouvel ordre avec l'Université d'Artois). Le stage doit avoir une durée de 2 mois minimum de date à date (60 jours minimum) et 12 mois maximum. Il doit s'agir d'un **stage professionnel** à temps plein dans un établissement éligible à savoir tout organisme exerçant une activité économique relevant du secteur public ou privé. À l'inverse les institutions européennes, les autres organes de l'Union européenne, dont les agences spécialisées, et les organisations gérant des programmes de l'Union européenne ne sont pas éligibles. Attention, si le stage se déroule exceptionnellement au sein d'une université, il doit être un stage en situation professionnelle et non pas un projet tutoré (assimilé à un séjour d'études). Les étudiants et étudiantes partant dans leur pays d'origine sont non prioritaires. Les demandes pour une 1<sup>re</sup> mobilité sont prioritaires. Les demandes pour un stage obligatoire dans la formation sont prioritaires.



Le montant mensuel de la bourse est déterminé en fonction du pays d'accueil, selon 3 groupes de pays :

Groupe de pays	Pays de destination	Montant mobilité d'études
Groupe 1	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède	460 €
Groupe 2	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Grèce, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Malte	410 €
Groupe 3	Croatie, Tchéquie, Slovaquie, Slovaquie, Macédoine du Nord, Turquie, Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Serbie	350 €

L'Allocation totale est attribuée aux étudiantes et étudiants dont le stage est inférieur à 4 mois ou si le stage est supérieur à 4 mois, mais qu'il est non rémunéré/gratifié, que le logement est non pris en charge et sans proposition d'autre financement à la mobilité

Une allocation partielle de 4 mois est attribuée aux étudiantes et étudiants dont le stage est supérieur à 4 mois rémunéré/gratifié et/ou logement pris en charge et/ou proposé pour un autre financement à la mobilité.

À partir de 2022/2023, des compléments financiers existent pour : étudiants ou étudiantes ayant moins d'opportunités (complément mensuel pour des situations spécifiques identifiées par le Service des Relations internationales), utilisateurs de moyens de transport écoresponsables (complément forfaitaire, facultatif selon disponibilité des fonds).

**AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES  
 POUR UNE PÉRIODE D'ÉTUDES OU UN STAGE À L'ÉTRANGER (CONTINGENTS LIMITÉS)**

LE DOSSIER "DEMANDE DE FINANCEMENT(S) POUR UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE" EST À COMPLÉTER SUR SITE WEB UNIVERSITÉ D'ARTOIS, À IMPRIMER, À SIGNER ET À RENDRE AU SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES (SRI) DE L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS.  
 DEMANDE À FAIRE PLUSIEURS MOIS AVANT DÉPART EN MOBILITÉ - IL EST IMPÉRATIF DE RESPECTER LES DÉLAIS DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE DEMANDE DE FINANCEMENTS. CONSULTEZ OBLIGATOIREMENT LE CALENDRIER DE DÉPÔT SUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENTS  
 au verso de ce document →  
 sur le SITE WEB DE L'UNIVERSITÉ (<http://www.univ-artois.fr/international/parti-etude-et-travail/financements/procedure-de-demande-de-financements>)

NOM DE L'AIDE	TYPE DE MOBILITÉ		CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ				MONTANT	REMARQUES	
	ÉTUDES	STAGES	BOURSE NATIONALE	NATIONALITÉ	DESTINATION	RESSOURCES/REVENUS			DURÉE FINANCÉE
<b>ALLOCATION ERASMUS+ ÉTUDES</b> (de la Commission Européenne)	OUI	NON			<b>Cpa2:</b> Danemark, Islande, Irlande, Suède, Norvège, Lituanie, Luxembourg <b>Cpa 2:</b> Belgique, Allemagne, Autriche, Grèce, Espagne, Chypre, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal <b>Cpa 2:</b> Croatie, Slovaquie, (Turquie), Bulgarie, France, Lituanie, Lettonie, Hongrie, Pologne, Tchéquie, Roumanie, Slovaquie, Serbie, Macédoine du Nord		min 2 mois max 12 mois (plusieurs attributions possibles jusqu'à 12 mois d'études par cycle d'études au cours du cursus)	Cpa1: Entre 330€ et 600€ / mois Cpa 2: Entre 250€ et 540€ / mois Cpa 2: Entre 200€ et 600€ / mois	compléments financiers pour étudiants ayant suivi d'apprentissage, utilisant moyens transport écoresponsables Assistant Ineligible
<b>ALLOCATION ERASMUS+ STAGE</b> (de la Commission Européenne)	NON	OUI					Cpa 1: Entre 480€ et 750€ / mois Cpa 2: Entre 410€ et 680€ / mois Cpa 2: Entre 250€ et 570€ / mois	campagnes précédentes selon date début de stage, voir calendrier de demande de financements Assistant Ineligible	
<b>AIDE À LA MOBILITÉ INTERNATIONALE (AMI)</b> (du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche)	OUI	OUI	Être étudiant boursier sur critères sociaux OU Allocation de l'État d'urgence annuelle du CROUS				min 2 mois max 9 mois	400 €/mois	Plusieurs attributions possibles, jusqu'à 9 mois au cours du cursus Assistant Ineligible
<b>MERMOZ - DISPOSITIF BOURSES DE MOBILITÉ INTERNATIONALE</b> (du Conseil Régional Hauts de France)	OUI	OUI			Le montant du financement dépend du Quotient Familial du foyer fiscal de l'étudiant Montant maximum de 900€ par semestre / Montant minimum 5€ par semestre (non éligible) Vous pouvez directement connaître le montant mensuel auquel vous pouvez prétendre en utilisant le simulateur du Conseil Régional Hauts de France: (NB: il le montant total pour le séjour du simulateur est compris entre 1€ et 250€, le montant de la bourse sera réajusté à 250€ au total) <a href="https://www.crdvhautsdefrance.fr/sub/etudiants/dispositif-conseil-régional-hauts-de-france-MERMOZ22">https://www.crdvhautsdefrance.fr/sub/etudiants/dispositif-conseil-régional-hauts-de-france-MERMOZ22</a> Forfait de voyage de 300€ pour les étudiants boursiers sur critères sociaux Attention: STAGE indemnité ou avantages en nature voir le règlement et la simulation			Étudiant éligible en Bac+1 et mobilité obligatoire, sinon en Bac+2 et Bac+3 et inscrit à l'Artois → 1 seule attribution possible au cours du cursus → Formations continues Inéligibles → Assistant Ineligible Les étudiants étrangers domiciliés en France depuis moins de 2 ans consécutifs (à la date de départ en mobilité) sont éligibles	

IL EST CONSEILLÉ D'EFFECTUER LA DEMANDE POUR TOUTS LES DISPOSITIFS AUXQUELS VOUS ÊTES ÉLIGIBLES. LE CAS RENDRA UNE DÉCISION OU UN AVIS SUR VOS DEMANDES.  
 ATTENTION, LES FINANCEMENTS SONT LIMITÉS. ATTRIBUTION EN FONCTION DES FONDS DISPONIBLES, DES CRITÈRES SPÉCIFIQUES DE CHAQUE DISPOSITIF ET DU RESPECT DU CALENDRIER DE DÉPÔT DES DEMANDES. Critères sous réserve de changements de la part des organismes financeurs.  
 TOUTES LES DEMANDES DE FINANCEMENT POUR UNE MOBILITÉ INTERNATIONALE SONT PRÉSENTÉES AU COMITÉ D'ATTRIBUTION DES BOURSES DE MOBILITÉ DE L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS.  
 Service des Relations Internationales - Études des Relations Internationales  
 9, rue du Temple - BP 10888 - 62202 AROIS cedex  
 Email: [ar@univ-artois.fr](mailto:ar@univ-artois.fr)

**Calendrier de dépôt des dossiers de demande de financements au Service des Relations Internationales (SRI)  
 pour une mobilité internationale - année universitaire 2022/2023**

Pour tous les dispositifs de bourse, l'attribution ou l'avis du Comité d'Attribution des Bourses de mobilité se fait dans la limite des contingents disponibles pour l'Université d'Artois et des critères spécifiques établis pour chaque dispositif.

Dispositif de bourse	Date limite de dépôt au SRI de l'Université d'Artois par voie électronique (e-mail) ou version papier Les dates de dépôt au SRI de l'Université d'Artois sont à respecter impérativement. Les dossiers reçus incomplets ou en retard ne seront pas examinés en Comité. En tant que candidat à un financement, vous devez déposer vous-mêmes votre demande auprès du SRI.			
	23/06/2022 dernier délai 1ère campagne	15/11/2022 dernier délai 2ème campagne	12/01/2023 dernier délai 3ème campagne	02/03/2023 dernier délai 4ème campagne
<b>Bourse de mobilité internationale Mermoz (Dispositif Régional) Études et Stage</b>	Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2022/2023	Départ en mobilité au 2e semestre 2022/2023	Départ en mobilité au 2e semestre 2022/2023 Stages, Etudes (cas échéant)	Départ en mobilité au 2e semestre 2022/2023 Stages uniquement
<b>AMI (Aide à la Mobilité Internationale) Études et Stage</b>	Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2022/2023	Départ en mobilité au 2e semestre 2022/2023	Départ en mobilité au 2e semestre 2022/2023 Stages, Etudes (cas échéant)	Départ en mobilité au 2e semestre 2022/2023 Stages uniquement
<b>Erasmus+ études</b>	Départ en mobilité au 1er semestre ou année universitaire 2022/2023	Départ en mobilité au 2e semestre 2022/2023	Départ en mobilité au 2e semestre 2022/2023 Stages, Etudes (cas échéant)	Non concerné en 2022/2023
<b>Erasmus+ stage</b>	Stage débutant à partir du 05/09/2022	Stage débutant à partir du 02/01/2023 Sous réserve du financement restant	Stage débutant à partir du 06/02/2023 Sous réserve du financement restant	Stage débutant à partir du 03/04/2023 Sous réserve du financement restant

Un stage (sur convention de stage de l'Université d'Artois) doit impérativement se dérouler entre le 01/09/2022 et le 31/08/2023 pour l'année universitaire 2022/2023, sauf exceptions validées par CAP Avenir.

## Les aides

Madame Rozand tient une permanence le mardi de 9h15 à 12h au RDC de la maison des étudiants sur le pôle de la Faculté de droit de Douai.

Le CROUS propose des aides financières.

- Bourse sur critères sociaux

La bourse est accordée à l'étudiant ou étudiante confronté à des difficultés matérielles ne lui permettant pas d'entreprendre ou de poursuivre des études supérieures. Elle constitue une aide complémentaire à celle de la famille.

Pour une première demande, l'étudiant ou l'étudiante doit être âgé de moins de 28 ans au 1er octobre de l'année de la rentrée universitaire. L'étudiant ou étudiante doit remplir certaines conditions de nationalité, de scolarité.

Le montant de la bourse est calculé en fonction de 3 critères : le revenu brut global des parents (de l'année N-2) ou de l'étudiant ou étudiante dans certains cas, du nombre d'enfants à charge de la famille, figurant sur l'avis d'imposition de l'année N-2, de l'éloignement entre le lieu d'études et le domicile familial.

Une demande de Dossier social étudiant est à effectuer sur internet entre le 15 janvier et le 31 mai précédant la rentrée universitaire : <http://www.crous-lille.fr/bourses/bourses-sur-criteres-sociaux/>

- Complément mobilité

Il est destiné à l'étudiant ou l'étudiante qui souhaite suivre une formation supérieure à l'étranger dans le cadre d'un échange ou effectuer un stage international.

L'étudiant ou l'étudiante doit être boursier ou bénéficiaire d'un Fonds National d'Aide d'Urgence annuel. La demande doit être faite auprès du service des relations internationales de l'établissement.

- Complément mérite

Il s'agit d'un complément à la bourse sur critères sociaux ou FNAU annuel. C'est une aide contingentée. L'aide au mérite est attribuée :

1) aux étudiants ou étudiantes titulaires d'une mention très bien à la dernière session du Bac. Elle est versée durant les 3 années de licence, sous réserve d'une progression régulière dans les études.

2) aux étudiants ou étudiantes inscrits en master et figurant sur la liste des meilleurs diplômés de licence de la dernière session établie par les universités. Elle est versée durant les 2 années de Master sous réserve d'une progression régulière dans les études.

Les étudiants ou étudiantes n'ont aucune démarche à effectuer. Ce sont les rectorats et les universités qui transmettent directement au CROUS la liste des bénéficiaires.

- Le Fonds National d'Aide d'Urgence

L'aide d'urgence permet d'apporter rapidement une aide financière personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, à l'étudiant ou étudiante en difficulté. Il existe 2 types d'aide : le

FNAU ponctuel pour la personne rencontrant momentanément de graves difficultés et le FNAU Annuel pour la personne qui rencontre des difficultés pérennes.

L'étudiant ou étudiante doit être âgé de moins de 35 ans au 1er octobre de l'année de formation.

Le FNAU ponctuel est destiné aux étudiants et étudiantes inscrits dans des établissements ou sections d'établissements ouvrant droit au régime de sécurité sociale étudiante. Il peut être un soutien de caractère social, pédagogique, aide à la mobilité, participation aux frais liés à la santé, etc.

Le FNAU annuel est destiné aux étudiants et étudiantes inscrits dans une formation habilitée à bourse. Il concerne les personnes en reprise d'études au-delà de 28 ans ou l'étudiant ou étudiante français ou ressortissant d'un état membre de l'UE demeurant seul sur le territoire français et dont les revenus déclarés de la famille résidant à l'étranger ne permettent pas d'apprécier le droit à bourse, l'étudiant ou étudiante admise en année supérieure, mais à qui il manque moins de 10 crédits ou l'étudiant ou étudiante en rupture familiale ou l'étudiant ou étudiante en situation d'indépendance avérée.

Pour bénéficier de ce type d'aide, rapprochez-vous de Madame Rozand.

- Dispositifs mis en place par la Région Hauts-de-France
  - Aide au Transport aux Particuliers - ÉTUDIANTS

Ce dispositif a pour objectif d'aider les étudiants et étudiantes qui utilisent leur véhicule pour rejoindre leur lieu d'étude par la prise en charge d'une partie des frais liés au trajet domicile-étude. Il concerne les étudiants ou étudiantes faisant au moins 100 km en utilisant un véhicule particulier ou un deux-roues motorisé et cela de façon hebdomadaire. S'il s'agit de votre première demande, vous devez réaliser votre dépôt à l'adresse : <https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ATPEF21%2F22>

Si vous avez déjà bénéficié de cette aide et en souhaitez la reconduction: <https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=ATPEFR2122>

- Aide régionale à la restauration des étudiants ou étudiantes boursiers

Cette aide a pour objectif d'offrir la gratuité des repas aux étudiants et étudiantes boursiers dans les restaurants universitaires. L'aide est attribuée aux étudiants ou étudiantes ayant moins de 35 ans, boursiers du CROUS ou de la Région Hauts-de-France, à l'un des échelons de bourse 4, 5, 6, 7 ou bien, signalés par le service social du CROUS.

## La solidarité

### Le parrainage

Pour créer ou développer du lien social avec un autre étudiant ou étudiante de l'université, le service Vie étudiante - Mission Handicap propose un système de parrainage entre étudiants et étudiantes volontaires sur tous les pôles pour découvrir, s'approprier et s'investir dans la vie étudiante de l'université d'Artois. Ce système permet de créer du lien entre les étudiants et étudiantes et décroiser les filières.

Des binômes sont composés par le service Vie étudiante (sur la base d'un questionnaire portant sur les centres d'intérêts communs).

- Le parrain ou la marraine étant un étudiant ou une étudiante volontaire inscrit à l'université d'Artois depuis au moins 1 an.

- Le filleul ou la filleule étant un étudiant ou une étudiante volontaire inscrit pour la 1re fois à l'université d'Artois (L1, L2, L3 et Masters).

Pour intégrer le système de parrainage, répondez à ce questionnaire en ligne ou contactez le service de la vie étudiante de l'université [vieetudiante@univ-artois.fr](mailto:vieetudiante@univ-artois.fr)

## Les associations étudiantes

Il existe également des associations étudiantes à la Faculté de droit de Douai :

### - "Quid juris"

L'association a pour but de dynamiser la faculté tout en intégrant les étudiants et étudiantes de première année dans un cursus où l'entraide et les travaux de groupe sont de mise. Bien plus que par une simple intégration, Quid Juris accompagne l'étudiant ou l'étudiante tout au long de son parcours universitaire et lui permet de bénéficier d'activité « hors faculté » parallèlement à ses études.

Concrètement, l'association Quid Juris organise à la fois des événements ludiques à destination des étudiants et étudiantes (un week-end d'intégration précédant le début des cours, des soirées étudiantes pendant l'année, un voyage d'une semaine au soleil), mais également des événements culturels ouverts à tous (visite d'institutions de la République, forum des métiers du droit, petits déjeuners au profit d'associations diverses, etc.) ([associationquidjuris.douai@gmail.fr](mailto:associationquidjuris.douai@gmail.fr) / Tél. 06 52 68 77 32/Facebook : Quid Juris / Twitter : @QuidJuris59)

### - Panier local étudiant

Panier local étudiant est une association proposant des paniers de fruits et légumes bio et locaux à destination de l'ensemble des étudiants et étudiantes de la Faculté de Droit de Douai à prix réduit.

Contacts :

mail : [panierlocaletudiant@gmail.com](mailto:panierlocaletudiant@gmail.com)

Instagram : <https://www.instagram.com/panierlocaletudiant/>

Facebook : <https://www.facebook.com/panierlocaletudiant/>

## L'égalité femme-homme

### La prévention des violences sexuelles et sexistes

Si vous pensez être victime ou témoin d'une situation de harcèlement, n'hésitez pas à prendre contact avec la cellule d'alerte et d'écoute VSS de l'université d'Artois via l'adresse : [ecoute-vss@univ-artois.fr](mailto:ecoute-vss@univ-artois.fr)

La cellule d'alerte et d'écoute est chargée de recueillir la parole, de rédiger un premier rapport et d'orienter la victime pour un accompagnement psychologique et juridique. Des mesures pourront être prises par l'université selon la gravité de la situation.

L'accueil sera réalisé par un binôme d'écouter appartenant à la cellule d'alerte et d'écoute, dans la plus stricte confidentialité. L'anonymat est préservé.

Les violences sexistes ou sexuelles sont diverses, et recouvrent plusieurs degrés de gravité, de l'injure sexiste au viol, qui sont toutes définies par le Code pénal.

■ **L'injure à caractère sexuel, sexiste, homophobe ou transphobe** (art. R 625-8-1; art. 33 de la loi du 29 juillet 1888 sur la liberté de la presse) : Sera punie [...] l'injure [publique ou non publique] "commise envers une personne ou un groupe de personnes [...] à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, ou de leur handicap."

■ **L'outrage sexiste** (art. 621-1) : consiste "à imposer à une personne un propos ou un comportement à connotation sexuelle ou sexiste, qui lui porte préjudice. L'acte doit porter atteinte à la dignité de la victime, en raison de son caractère dégradant ou humiliant, ou l'exposer à une situation intimidante hostile ou offensante." Par exemple, faire des commentaires à connotation sexuelle sur une femme qui passe dans la rue, la poursuivre, ou lui faire des propositions sexuelles.

■ **La discrimination** (art. 225-1) : "Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée."

■ **Le harcèlement sexuel** (art. 222-33) :

I. Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

L'infraction est également constituée :

1. Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;
2. Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

II. Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers."

■ **L'agression sexuelle** (art. 222-22) : "constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise".

Il s'agit des attouchements imposés sur le sexe ou sur des parties du corps considérées comme intimes et sexuelles : les fesses, les seins, les cuisses et la bouche (baisers forcés). Dans le cadre du travail, ces atteintes sexuelles sont le plus souvent commises par surprise ou sous la contrainte.

■ **Le viol** (art. 222-23) : "Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol."

**La plupart de ces situations ont des circonstances aggravantes si l'auteur des agressions "abuse de l'autorité que lui confère ses fonctions".**

La « Cellule VSS » fonctionne avec trois niveaux différents.

### 1. Cellule d'alerte et d'écoute :

Au premier niveau, la cellule d'alerte et d'écoute est chargée du premier recueil de la parole, de la rédaction d'un premier rapport, d'une orientation de la victime pour un accompagnement psychologique et juridique, et si besoin d'une alerte rapide.

L'écoute est effectuée par un binôme d'écoutes choisis en son sein. Tous les membres de cette cellule sont formés à l'écoute bienveillante. Sauf nécessité absolue, les situations sont anonymisées avant étude, donc au niveau de l'analyse et du traitement.

Les membres de la cellule sont joignables par l'adresse mail : [ecoute-vss@univ-artois.fr](mailto:ecoute-vss@univ-artois.fr)

Les membres de la cellule d'alerte et d'écoute sont la référente ou le référent égalité femmes/hommes de l'université ; l'assistant social ou l'assistante sociale des personnels ; un représentant ou une représentante des personnels.

Un autre membre de la cellule VSS intégrera la cellule d'écoute en cas d'absence de l'un des trois membres titulaires.

Actuellement, les membres de la cellule d'alerte et d'écoute sont : Sylvie Deruy, Anne Gagey, Sébastien Lecocq et Anne Parrain.

### 2. Cellule d'analyse et de traitement

Ses missions sont d'analyser le rapport de la cellule d'écoute et d'effectuer des préconisations d'actions (signalement, enquête administrative, etc.). La cellule pourra inviter toute personne-ressource utile pour la situation étudiée (responsable de formation, directeur ou directrice de composante, etc.). Elle effectuera également un suivi global des VSS au sein de l'université en vue de l'établissement d'un bilan annuel.

Elle est constituée des membres de la cellule d'écoute, de la DGS, de la cheffe du service juridique, du DRH, de représentants des étudiants et étudiantes et des personnels.

### 3. Cellule de veille et de prévention :

Elle est chargée de toute la mission prévention : élaboration de campagnes de communication, plans d'action. Elle effectuera également l'évaluation du dispositif afin de permettre des ajustements dans son fonctionnement.

Elle est constituée des membres de la cellule d'analyse et de traitement, des acteurs et actrices de la santé (médecin des étudiants et étudiantes, infirmiers ou infirmières du SSU), des acteurs et actrices du social (assistants et assistantes sociales des étudiants et étudiantes), des acteurs et actrices de la vie étudiante (du chef ou de la cheffe de service vie culturelle et associative, du chef ou de la cheffe du service de la vie étudiante), du conseiller ou de la conseillère prévention, de trois représentants ou représentantes du personnel membres du CHSCT, de deux représentants ou représentantes des étudiants et étudiantes dont le vice-président étudiant ou la vice-présidente étudiante, des membres de la gouvernance (le vice-président ou la vice-présidente Vie étudiante, la vice-présidente ou le vice-président politique du personnel et Relations humaines).

## Le respect de l'autonomie de l'identité

L'université d'Artois met en place une procédure pour simplifier la demande d'utilisation de son prénom d'usage pour les étudiants et étudiantes et les personnels. Le prénom d'usage (différent du

prénom de naissance) est choisi par la personne et est utilisé dans sa vie quotidienne. Cette procédure est pensée notamment pour faciliter la vie des personnes trans ou non binaires.

En remplissant le [formulaire de demande d'utilisation du prénom d'usage](#) et en le renvoyant par mail, accompagné d'une copie d'une pièce d'identité, soit à Anne-Laure Hojnatzki ([alaure.hojnatzki@univ-artois.fr](mailto:alaure.hojnatzki@univ-artois.fr)) pour les étudiants et étudiantes, soit à Ludovic Deniau ([ludovic.deniau@univ-artois.fr](mailto:ludovic.deniau@univ-artois.fr)) pour les personnels.

Pour toute question, besoin d'information supplémentaire, vous pouvez contacter Anne Parrain ([anne.parrain@univ-artois.fr](mailto:anne.parrain@univ-artois.fr)), vice-présidente de l'université d'Artois déléguée à l'égalité femme-homme.

Une nouvelle carte d'étudiant ou étudiante ou de personnel sera rééditée gratuitement. Le prénom d'usage sera utilisé pour tous les documents non officiels (listes d'émargement, listes d'inscription). Il sera également utilisé sur les listes électorales. L'adresse de messagerie institutionnelle sera modifiée.

Vous serez informé par courrier électronique lorsque les changements auront été effectués et que vous pourrez venir échanger votre nouvelle carte d'étudiant ou étudiante ou de personnel à la scolarité ou la DRH.

Les principaux documents officiels suivants ne peuvent pas utiliser le prénom d'usage :

- Certificat de scolarité
- Relevé de notes
- Attestation de réussite
- Diplôme
- Contrats étudiants et d'étudiantes, contrats doctoraux, contrats de travail et tout acte relatif à la carrière d'un fonctionnaire.

En revanche, dès que le changement d'état civil est réalisé, ces documents peuvent être réédités sur simple demande.

Pour changer de prénom sur votre état civil, vous devez vous adresser à la mairie de votre lieu de résidence. Toutes les informations sont disponibles sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

Pour changer de sexe, la demande se fait auprès du tribunal. Il n'est pas nécessaire d'avoir suivi un traitement médical ou d'avoir été opéré. Vous devez démontrer que le sexe indiqué sur votre état civil ne correspond pas à celui de votre vie sociale. Toutes les informations sont disponibles sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

## L'insertion professionnelle

Une conseillère d'orientation est à votre écoute et vous renseigne. Son bureau se trouve à Douai à la maison des étudiants et étudiantes. Il s'agit de Madame Nathalie PIRART - 03 27 94 50 77, [capavenir-douai@univ-artois.fr](mailto:capavenir-douai@univ-artois.fr), [nathalie.pirart@univ-artois.fr](mailto:nathalie.pirart@univ-artois.fr). N'hésitez pas à prendre rendez-vous.

## Travailler et faire ses études

La plateforme carrière de l'université vous propose : des offres d'emplois, des stages, des jobs, des alternances... Et des ateliers d'aides à la rédaction de CV, de lettre de motivation, etc.



(Rendez-vous sur votre espace ENT, vignette "Emplois et stages").

Plus d'information auprès du service Cap Avenir, service d'orientation et d'insertion professionnelle : [capavenir@univ-artois.fr](mailto:capavenir@univ-artois.fr) / Tel. 03 21 60 37 52).

La Région Hauts-de-France soutient l'emploi étudiant. Elle crée des contrats de travail de 10 heures hebdomadaires maximum, destinés aux étudiants et étudiantes des 6 universités publiques du territoire et de l'Institut catholique de Lille. Ces contrats permettent aux étudiants et étudiantes de travailler sur leur campus, pour des missions à temps partiel en lien avec la vie universitaire. Les offres d'emploi sont consultables sur votre espace ENT

Plus d'information sur ce dispositif : [https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id\\_dispositif=618](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/spip.php?page=dispositif&id_dispositif=618)

La plateforme nationale 1 jeune 1 solution recense les offres d'emploi, de stages et les offres dédiées aux jeunes : [www.1jeune1solution.gouv.fr](http://www.1jeune1solution.gouv.fr)

## Le stage

L'importance du stage n'est plus à démontrer, car il peut influencer votre orientation et votre insertion professionnelle.

Pour votre orientation, il vous est donc conseillé de réaliser des stages d'observation pendant votre parcours universitaire afin de mieux connaître le(s) métier(s) envisagé(s) ou d'engager un changement de cap en adéquation avec votre profil et vos envies.

Pour votre insertion professionnelle : l'Université d'Artois propose dans ses parcours des stages obligatoires dont la durée peut augmenter avec le niveau de diplôme. Il est important de choisir avec attention ces expériences professionnelles, car celles-ci peuvent participer à la réussite de votre insertion professionnelle.

Afin de vous accompagner dans vos recherches, le service Cap Avenir vous propose un accompagnement par ses conseillères, mais aussi des outils sur votre ENT :

- une plateforme carrière qui met en ligne des offres d'emploi et de stages , vous présente des entreprises, vous offre des conseils... ( vignette Emplois & Stages)
- un logiciel de gestion des conventions de stage « Convention de stage » où vous pourrez :
  - accéder à l'annuaire des partenaires qui ont déjà reçu en stage des étudiants et étudiantes de l'Université
  - procéder à la saisie de votre convention de stage
  - accéder à votre historique de conventions

Ces mises en situations professionnelles doivent être faites avec les conseils et l'appui de vos enseignants référents alors n'hésitez pas à les consulter.

N'hésitez pas à consulter la plateforme carrière ! **Rendez-vous sur l'ENT, rubrique Emplois & Stages**

**Vous pensez ou vous allez effectuer un stage professionnel à l'étranger, pris en compte dans le cadre du cursus universitaire par le biais d'une convention de stage ?**

Des **financements** existent pour cette mobilité à l'étranger : Bourse régionale "Mermoz", Aide à la mobilité internationale "AMI", Bourse Erasmus Stage.

N'hésitez pas à vérifier votre éligibilité à l'un ou plusieurs de ces financements et à réaliser la procédure de demande auprès du **Service des relations internationales** (formulaire de demande en ligne, documents justificatifs à produire, délais de dépôt des demandes à respecter...) : <http://www.univ-artois.fr/international/partir-etudier-letranger/financements>

Réalisez vos démarches au plus vite pour respecter le calendrier de dépôt des demandes et si possible bénéficier d'une bourse pour votre stage à l'étranger.

**Pour tout étudiant ressortissant ou toute étudiante ressortissante d'un État hors Union européenne** : Vous devez obligatoirement vous renseigner sur les formalités d'entrée sur le territoire (VISA) pour un stage auprès du Consulat du pays concerné (le plus proche du domicile en France). En général, un VISA vous sera exigé pour les séjours d'une durée de plus de 3 mois (90 jours) sur le territoire étranger.

*Attention, si vous n'effectuez pas les démarches obligatoires avant votre départ, votre séjour risque d'être écourté, car vous ne pourrez pas rester sur le territoire étranger plus de 90 jours. Cela peut avoir des conséquences sur la validation de votre stage.*

## Médiation

Si vous n'arrivez pas à obtenir les informations que vous recherchez ou si vous êtes en désaccord : problèmes de bourse, inscription, examen ou si vous êtes en conflit et ne parvenez pas à obtenir explication ou satisfaction ou encore si vos démarches n'aboutissent pas...

**Après avoir effectué toutes les démarches en interne** et si celles-ci se révèlent vaines (non-réponse ou réponse insatisfaisante), vous pouvez faire appel aux Médiateurs académiques, Messieurs Dominique Di Pietro et Serge Vanderkelen (03 20 15 67 46)

Le médiateur exerce ses activités hors des services universitaires dont il ne fait pas partie, mais est en relation avec eux. Il n'est pas pour autant une instance juridique ou administrative de plus.

Sa saisine est gratuite, la confidentialité totale, le dialogue, la médiation, la concertation sont conduits dans le cadre des lois et règlements.

## Après la licence

L'Observatoire de la Vie étudiante réalise des enquêtes sur le devenir des étudiants et des étudiantes après la Licence 3.

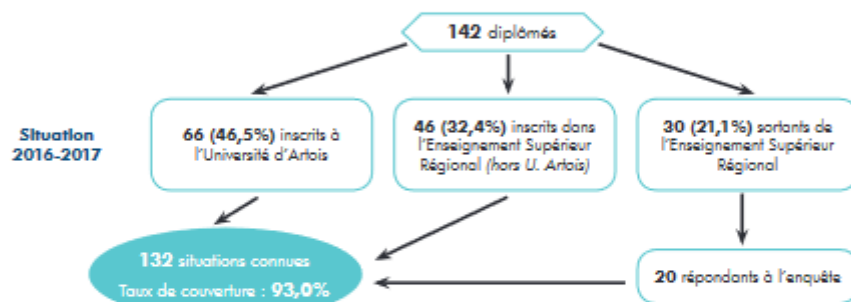
La dernière enquête date de 2016 :

**Méthodologie :**

L'étude observe la situation des diplômés les deux années suivant l'obtention de la licence.

- La population concernée par l'étude est celle des diplômés de licence en 2015-2016, de nationalité française ou étrangère, en formation initiale ou en alternance. Sont exclus les diplômés en formation continue et en reprise d'études ainsi que ceux issus des conventions avec l'Institut Catholique de Lille.
- L'observation se fait en deux temps :
  - une étude sur fichier concernant les diplômés réinscrits dans l'Enseignement Supérieur Régional en 2016-2017  
(Sources : Université d'Artois/ Apogée - ORES/BIESAL)
  - une enquête, menée au 1er décembre 2017, auprès des diplômés qui ont quitté l'Enseignement Supérieur Régional

**Suivi des diplômés de L3 en 2015-2016**



**Diplômés ayant poursuivi des études en 2016-2017**

Après l'obtention de la L3 Droit, 124 diplômés ont poursuivi des études en 2016-2017, soit 93,9%.

	124	93,9%
A l'Université d'Artois	66	53,2%
Dans une autre université	52	41,9%
Dans un ESPE	4	3,2%
Dans un autre établissement du supérieur	2	1,6%
En M1	114	91,9%
En M1 Enseignement	4	3,2%
Dans une autre formation bac+4	1	0,8%
En L3 ou LP	3	2,4%
Dans une autre formation	2	0,8%
En Hauts-de-France	113	91,1%

**Diplômés n'ayant pas poursuivi d'étude en 2016-2017**

**Situation à 18 mois**  
- Au 1er décembre 2017 -

	8	6,1%
En emploi	6	
dont en emploi stable	5	
En recherche d'emploi	0	
En reprise d'études (en 2017-2018)	2	
Autres situations	0	

8 diplômés n'ont pas poursuivi d'étude en 2016-2017, après l'obtention de la L3 Droit. Parmi eux, au 1er décembre 2017, 6 occupent un emploi et 2 sont en reprise d'études.

Poursuite d'études en 2016-2017 (n=124)

A l'Université d'Artois

M1 DROIT DE L'ENTREPRISE	30
M1 JUSTICE PROCÈS PROCÉDURES	25
M1 DROIT DE L'URBANISME	4
M1 DROIT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	3
M1 DROIT PRIVÉ	2
M1 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1
L3 LETTRES MODERNES - ENSEIGNEMENT / PE	1

Dans un autre établissement

M1 DROIT SOCIAL	UNIVERSITÉ LILLE 2	15
M1 DROIT DES AFFAIRES	UNIVERSITÉ LILLE 2	12
M1 DROIT PRIVÉ	UNIVERSITÉ LILLE 2	7
M1 ADMINISTRATION PUBLIQUE	UNIVERSITÉ LILLE 2	3
M1 MEEF 1ER DEGRÉ	ESPE LILLE NORD DE FRANCE	3
M1 ADMINISTRATION PUBLIQUE	UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRÉSIS	2
M1 DROIT PRIVÉ ET JUDICIAIRE	UNIVERSITÉ LYON 3	2
M1 DROIT DE LA SANTÉ	UNIVERSITÉ LILLE 2	1
M1 DROIT DU NUMÉRIQUE	UNIVERSITÉ LILLE 2	1
M1 DROIT PUBLIC	UNIVERSITÉ LILLE 2	1
L3 SCIENCE POLITIQUE	UNIVERSITÉ LILLE 2	1
M1 DROIT DES AFFAIRES	UNIVERSITÉ DE VALENCIENNES ET DU HAINAUT-CAMBRÉSIS	1
M1 DROIT FISCAL	UNIVERSITÉ PARIS 1	1
M1 DROIT	UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE	1
M1 DROIT DE L'ENTREPRISE	UNIVERSITÉ DE LIMOGES	1
M1 DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN	UNIVERSITÉ DE STRASBOURG	1
M1 MEEF	ESPE LE HAVRE	1
FORMATION PRÉPARATION COMMISSAIRE PRISEUR	UNIVERSITÉ PARIS 2 ASSAS	1
LP SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS	UNIVERSITÉ PARIS DESCARTES	1
CERTIFICAT D'APTITUDE DE LANGUES	KAPLAN INTERNATIONAL	1
CLASSE PRÉPARATOIRE INTÉGRÉE AU CONCOURS D'OFFICIER DE POLICE	ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA POLICE	1

## Sommaire

La Licence en droit-parcours sciences politiques .....	4
I- Licence 1 .....	5
A) Semestre 1 .....	5
Introduction historique au droit.....	6
Introduction au droit civil.....	6
Droit constitutionnel 1 .....	7
Vie politique française.....	7
Culture générale en français .....	8
Culture générale en anglais.....	8
Organisation judiciaire .....	8
Anglais .....	9
Espagnol .....	9
Allemand.....	9
Italien.....	10
Pré-professionnalisation.....	10
B) Semestre 2.....	11
Droit constitutionnel 2 .....	12
Histoire des institutions modernes .....	12
Introduction à la science politique .....	12
Droit civil des personnes et de la famille .....	13
Philosophie du droit .....	13
Relations internationales.....	14
Anglais .....	15
Espagnol .....	15
Allemand.....	15
Italien.....	16
Pré-professionnalisation.....	16
II- Licence 2 .....	17
A) Semestre 3.....	17
Droit administratif général 1 .....	18
Sociologie politique 1 .....	18
Droit civil (obligations contractuelles).....	19
Droit pénal général (La loi et l'infraction) .....	19
Organisation administrative des territoires .....	19

Droit institutionnel de l'Union européenne.....	19
Histoire des institutions publiques de l'Antiquité.....	20
Problèmes du monde contemporain en français.....	20
Problèmes du monde contemporain en anglais .....	20
Anglais .....	20
Espagnol .....	21
Allemand.....	21
Italien.....	21
Informatique (PIX-Droit).....	21
B) Semestre 4.....	22
Droit administratif général 2 .....	23
Histoire des institutions publiques contemporaines .....	23
Sociologie politique 2 .....	24
Droit civil (obligations extra-contractuelles).....	24
Droit pénal général (la responsabilité et la peine).....	24
Finances publiques .....	25
Institutions internationales .....	25
Anglais .....	26
Espagnol .....	26
Allemand.....	26
Italien.....	27
Argumentation et rhétorique.....	27
Informatique.....	27
Ateliers de construction du projet professionnel.....	27
III- Licence 3 .....	28
A) Semestre 5.....	28
Politiques publiques .....	29
Droit administratif des biens 1 .....	29
Droit des libertés fondamentales.....	29
Droit civil des biens.....	30
Droit du commerce et de l'entreprise.....	30
Droit des relations individuelles de travail.....	31
Droit fiscal.....	31
Histoire des idées politiques .....	31
Anglais .....	32
Espagnol .....	32

Allemand.....	32
Italien.....	33
Projet professionnel .....	33
B) Semestre 6.....	34
Doctrines politiques contemporaines.....	35
Droit administratif des biens 2 .....	35
Droit international public .....	35
Politique comparée .....	36
Introduction au droit de l'environnement .....	36
Droit des contrats spéciaux (obligations contractuelles).....	36
Droit des sociétés .....	37
Droit des relations collectives de travail .....	37
Droit matériel de l'Union européenne .....	37
Histoire de l'administration.....	37
Anglais .....	38
Espagnol .....	38
Allemand.....	38
Italien.....	38
Ateliers de recherche d'emploi .....	39
Le calendrier pédagogique 2022-2023.....	40
La gouvernance de la Faculté de droit de Douai .....	41
La bibliothèque universitaire (BU).....	42
La restauration .....	44
La santé.....	44
Le sport.....	45
La culture .....	47
Le cycle Ciné-Droit.....	47
Le Bonus Culture .....	49
Les ateliers théâtre.....	50
Les événements de la Faculté .....	50
La Nuit du droit, le 4 octobre 2022 .....	50
La fête du droit .....	51
Le concours Cassin.....	51
Le procès fictif .....	52
L'international .....	52
Accueil des étudiants et étudiantes internationaux .....	52

Études à l'étranger .....	52
Les aides .....	58
La solidarité .....	59
Le parrainage.....	59
Les associations étudiantes .....	60
L'égalité femme-homme .....	60
La prévention des violences sexuelles et sexistes.....	60
Le respect de l'autonomie de l'identité .....	62
L'insertion professionnelle .....	63
Travailler et faire ses études .....	63
Le stage.....	64
Médiation .....	65
Après la licence.....	65
Sommaire .....	68